



CONSEIL
SEANCE DU 7 FEVRIER - N° 284 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier
Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 7 mars 2018

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X (Départ 11h10)	Constantin VERNICOS
	Agnès FICHARD-CARROLL
	Frédéric LEMOIGNO
X	
X	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILES AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Séverine BERARD

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Frédéric LEMOIGNO

Vanessa LLERAS

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
X	
X	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILES AUX ENSEIGNANTS CHARGES DE RECHERCHE, CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Matthieu ROUSSET

X	
X	

Collège C: USAGERS

Roy **CHAYEB**
Pierre **GANAULT**
Jonathan **LEPINE**
Timothée **MARTINOD**
Tony **RUBIO**
Maurizio **TOFT**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	

Collège D : Personnels IATOSS

Georges **BOUBY**
Dalila **HAMMAR**
Christine **LAROU**
Thierry **VINDOLET**

X	
	Thierry VINDOLET
X	

Personnalités extérieures

Christelle **JOURNET**
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSE**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Eric **JALLAS**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Pascale GALL-BORRUT

Personnalités extérieures à titre personnel

Isabel **DURAO-CABECA**
Jean-Pierre **PECOUL**
Jean-Pierre **VIGOUROUX**

	Jean-Pierre PECOUL
X	
	Valérie ROLLAND

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences - ,

Membres en exercice : 34
En début de séance, 21 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

Invités permanents présents :

- Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire

Jean-Patrick **RESPAUT**

- Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université

Agnès **FICHARD-CARROLL**

- Directeur (trice)s adjoint(e)s

Thierry **BRETAGNON**

Geneviève **DEGOLS**

Frédéric **LEMOIGNO**

Valérie **ROLLAND**

- Directeurs Département d'enseignement

- Hervé **JOURDE** (DESTEEM)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie

Thierry **BRETAGNON** (CMI-Figure)

- Chefs de service

Gilles **GUEVELLOU** (Responsable administratif)

Béatrice **GOUJON** (Responsable administrative adjointe en charge de la Formation)

Béatrice **BOYER** (Communication)

Corinne **FERNANDEZ** (Relations Internationales)

Caroline **FRISOU** (Affaires Générales, Juridiques et Partenariales)

- Chargés de mission

Pascale **GALL-BORRUT** (Conventions et partenariat)

Bernard **GODELLE** (Innovation pédagogiques)

Alexis **DUCHEMIN** (Représentant des Etudiants)

- Invités exceptionnels

Gilles **HALBOUT** (Président ComUE LR Universités)

Maxime **LEHMAN** (Association ANSUM)

Charlène **MARIN** (Chargée d'opérations OP Campus ComUE LR Universités)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 7 février**, à 9 heures 15, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 1^{er} février 2018, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle de cours 23.01, bâtiment 23 du campus Triolet.

Avant de débiter la séance, **M. HOFFMANN** s'excuse du changement de lieu - communiqué la veille - suite à une erreur de planning de la Direction de la Logistique de l'Université de Montpellier. Un message a été déposé sur la porte de la Salle des Actes pour informer les conseillers qui n'auraient pas pris connaissance du courriel adressé par **Mme GAUCERAND**, le 6 février dernier.

M. HOFFMANN procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Introduction,*
2. *Approbation des PV n°281 - du 15 novembre 2017-, n°282 - du 15 décembre 2017 -, et n°282bis - du 22 décembre 2018 - ,*
3. *Vie du campus - Vote de domiciliation de l'association Association de NeuroSciences de l'Université de Montpellier (ANSUM),*
4. *Présentation du service Relations Internationales de l'UFR Sciences,*
5. *Vote de conventions,*
6. *Point sur la Pédagogie,*
7. *Questions diverses.*

M. HOFFMANN s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

Mme JOAB demande à ce que soit abordé, en questions diverses, le sujet du sureffectif en licence 1^{ère} année.

M. HOFFMANN prend note de cette demande.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** suggère de passer au premier point de ce Conseil de Faculté.

1. INTRODUCTION

a. Elections du Conseil

M. HOFFMANN présente le calendrier récapitulatif des opérations électorales.

CALENDRIER RÉCAPITULATIF DES OPERATIONS ÉLECTORALES

Nature des opérations	Obligations réglementaires	Dates
Affichage des listes électorales dans les locaux de la composante	20 jours au moins avant le scrutin (art. D719-8)	Jeudi 5 mars 2018
Dépôt des candidatures	Pas plus de 15 jours francs et pas moins de 5 jours francs avant le scrutin (art. D719-24)	Lundi 19 mars et mardi 20 mars 2018 (9h00 – 12h00 et 14h00-17h00)
Inscription sur les listes électorales pour les électeurs qui doivent en faire la demande	Au plus tard 5 jours francs avant le scrutin (art. D719-7)	Mercredi 21 mars 2018
Réunion du CEC	Seulement en cas de constatation de l'inéligibilité des candidatures	Mercredi 21 mars 2018 – 15h
Affichage des états de candidatures et professions de foi dans les locaux de la composante	-	Vendredi 24 mars 2018
Etablissement et enregistrement des procurations	Au plus tard la veille du scrutin (art. D719-17)	Lundi 26 mars 2018 – 17h
Scrutin		Mardi 27 mars 2018

M. HOFFMANN a mis ce document à disposition de l'assemblée ainsi que le tableau récapitulatif des opérations électorales pour le renouvellement du Conseil d'UFR.

M. VINDOLET demande si les organisations syndicales auront l'accès à une liste de diffusion « tout FdS », pour communiquer - dans le cadre de la campagne électorale -, avec la communauté dans son ensemble.

M. HOFFMANN lui répond que cela sera possible si la législation le permet.

M. GUEVELLOU prend bonne note de l'interrogation de **M. VINDOLET** et ajoute qu'il se rapprochera de la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles afin que le Comité électoral consultatif de l'Etablissement pour statuer sur cette question.

Pour **Mme JOAB**, il est de la responsabilité de la composante d'organiser ces élections « *de manière correcte* ».

M. GUEVELLOU informe **Mme JOAB** qu'il n'a toujours pas connaissance de la décision de l'Etablissement lui permettant d'organiser « le plus correctement possible » ce scrutin.

M. BOUBY note que ce document doit effectivement être transmis par la Direction de l'Université de Montpellier.

M. BOUBY constate qu'il n'y a pas de décision officielle à ce jour.

M. GUEVELLOU confirme les propos de **M. BOUBY** et précisant que **Mme Frisou** et lui-même sont en contact à ce sujet, avec la DAGI.

M. VINDOLET réitère donc sa demande.

En l'espèce, **M. HOFFMANN** le répète : si la Faculté a l'accord de l'Établissement, il sera possible de créer une liste de diffusion à destination de la communauté FdS.

M. VINDOLET remercie **M. GUEVELLOU** et **M. HOFFMANN** des précisions apportées.

b. Elections des représentants des personnels de l'UM à la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE)

M. HOFFMANN a mis à disposition du Conseil la décision du Président ainsi que la note adressée aux électeurs concernant ce scrutin.

M. HOFFMANN ajoute que ces élections auront lieu le jeudi 5 avril prochain, de 9h à 17h.

M. HOFFMANN précise que ce même jour se déroulera la manifestation « Math en Jeans » organisée par l'IREM : 600 collégiens seront accueillis au sein du bâtiment 7 du Campus Triolet.

M. HOFFMANN souligne que le Président de l'Université est informé de l'occupation simultanée de ce bâtiment. Une réflexion est en cours pour trouver une solution à ce problème.

c. Motions du Département d'enseignement DESTHEEM

M. HOFFMANN demande à **M. JOURDE**, Directeur du Département DESTHEEM de présenter les deux motions issues de son Département.

M. HOFFMANN indique que celles-ci ont été adressées à la Présidence et au Vice-Président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Montpellier ainsi qu'à la Direction de la Faculté des Sciences de Montpellier, le vendredi 22 décembre 2017.

M. JOURDE salue les membres de l'assemblée et précise qu'il va apporter quelques éléments d'information sur ces deux motions issues du Département Sciences de Terre, Eau et Environnement de Montpellier, « *en réaction* » au Plan Etudiants.

M. JOURDE signale que les demandes ainsi que la motion ont été remontées au niveau des personnels du Département.

Pour la motion n°1, **M. JOURDE** fait part des inquiétudes relatives à la mise en place de l'année de remédiation et à la définition des capacités d'accueil en licence. Depuis la transmission de cette motion, des éléments de réponses ont été communiqués par la Faculté des Sciences.

M. JOURDE note que des points restent encore en suspens :

- les modalités d'arbitrage des candidatures sur Parcoursup. Le Vice-Président CFVU a indiqué que celles-ci étaient à discuter au niveau des composantes. Pour l'heure, il n'y a pas d'éléments précis. **M. JOURDE** relaye une inquiétude concernant les modes d'arbitrage : qui va les initier ? Combien de temps devra-t-on passer dessus ?

- le tutorat pédagogique devant être assuré pour tous les étudiants par des enseignants-chercheurs dès la rentrée 2018. **M. JOURDE** indique que ce terme peut être remplacé par référent.

Concernant cette dernière inquiétude, **M. JOURDE** indique que des éléments ont été apportés par la Faculté des Sciences : les référents seraient gratifiés en heures supplémentaires pour assurer cette supervision.

M. JOURDE présente la seconde motion relative aux dégradations redoutées par le Département au niveau des licences et masters, en lien avec les dispositions annoncées par le Plan étudiants et d'autres directives, notamment la diminution du volume horaire des UE discuté en Conseil scientifique.

M. JOURDE ajoute qu'à l'échelle des licences, le Département DESTEEM reste très vigilant. Celui-ci est inquiet vis-à-vis des besoins pédagogiques, en particulier pour les licences. Une philosophie peut différencier les besoins selon les Départements, instituer une pédagogie différente...

M. JOURDE note également une certaine inquiétude vis-à-vis de la mise en application des dispositifs liés au projet PROSE, notamment au niveau des échéances, des moyens humains, des nombreux recouvrements et saisies avec l'application SENSEI.

M. JOURDE explique que le DESTEEM a évoqué ces points là avec la Direction de la Faculté des Sciences. Ceux-ci ne sont pas très clairs : des surcharges phénoménales se profilent pour les personnels administratifs, notamment les secrétariats de Département qui font en sorte de mettre en œuvre ces dispositifs.

M. JOURDE observe que cette motion pointe le retard des renouvellements des MCE. **M. JOURDE** possède, à l'heure actuelle, des MCE au niveau du DESTEEM ayant achevé leur service sans avoir encore signé leur contrat.

M. JOURDE prend acte que **M. HOFFMANN** avait fait remonter cette information à l'Université de Montpellier car cette situation n'est pas du ressort de la Faculté des Sciences.

Pour **M. JOURDE**, la composante doit se positionner pour ne plus se retrouver dans une telle situation : des personnes peuvent se rendre sur le terrain mais n'ont pas de contrat !

M. JOURDE ajoute que le Département émet des points d'interrogation sur la mise en place de la décentralisation, de la délégation budgétaire vers les Départements au niveau des budgets consolidés, des heures complémentaires, des arbitrages internes. Des indicateurs ont été mis en place par la Direction de la Faculté des Sciences et rassurent le Département.

M. JOURDE remercie **M. BRETAGNON** pour la constitution de ces derniers : le Département va pouvoir travailler avec des éléments fiables.

M. JOURDE indique que le DESTEEM avait insisté sur ce dernier point, qui s'est, depuis, amélioré : la circulation d'informations par rapport à cette avalanche de nouvelles données et dispositifs allant de l'Université de Montpellier vers la Direction de la Faculté des Sciences puis les Départements.

M. JOURDE signale que cette motion a été lue au niveau du CFVU.

M. JOURDE demande à l'assemblée si elle a des commentaires ou questions relatives à ces deux motions et se propose d'y répondre.

M. ALI approuve les points évoqués par **M. JOURDE**. Le Département BE se trouve dans la même logique que le DESTEEM, notamment pour la mise en application du projet ROSE. On va encore demander à des personnels de catégorie C de prendre des responsabilités en faisant un planning.

M. ALI rappelle que les personnes qui vont être missionnées pour cette mise en œuvre sont déjà surchargées. Il leur est ainsi demandé de travailler en interaction et de manière soutenue avec le service planning.

M. HOFFMANN précise que la mise en œuvre des projets OSE, PROSE et ROSE est encore lointaine.

M. HOFFMANN ajoute qu'il y a encore le temps de présenter le dispositif. Il se doute qu'un grand nombre de conseillers ne connaît pas ces nouveaux logiciels.

M. HOFFMANN note qu'une présentation a déjà été faite en comité de Direction par **M. LAGARDE**. Ce projet reste un objet de discussions mais personne, mis à part les membres du groupe de travail ne sait réellement ce qu'il en est.

M. HOFFMANN souligne que le groupe de travail est constitué de **M. BRETAGNON**, de **M. GUEVELLOU**, de **M. VIRAZEL**, Chargé de mission Planning et du service Planning de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN ajoute qu'un nouveau point sera fait en Conseil. Actuellement, une réflexion est menée.

M. HOFFMANN ne dit pas que ce processus, s'il se met en place à l'Université de Montpellier, ne modifiera pas les modes de fonctionnement. Toutefois, nous n'en sommes pas encore à ce niveau-là.

M. JOURDE avait compris que ces dispositifs se mettraient en œuvre à la rentrée 2018. Cela signifie que les personnes travaillant dessus doivent être opérationnelles en mai ou juin.

M. HOFFMANN indique qu'il a été précisé « *aux politiques* » que la mise en œuvre serait prévue en septembre 2018, à l'échelle de l'Etablissement.

Pour **M. ALI**, la composante est face à un outil qui va changer fondamentalement les choses...

M. HOFFMANN signale que si l'application ADE fait apparaître tous les emplois du temps, cela sera déjà une bonne chose !

M. ALI approuve la motion du DESTSEEM. Un outil va se mettre **potentiellement** en place en 2018 avec des conséquences en termes de fonctionnement qui seront significatives. Même si les personnels ne disposent pas de l'ensemble des informations, cela ne peut que soulever des inquiétudes !

M. ALI insiste : le manque d'informations à ce sujet est problématique !

M. HOFFMANN donne la parole à **M. GODELLE**.

M. GODELLE confirme qu'il y a eu une réunion d'information en présence de **M. LAGARDE**. Toutefois, celui-ci n'a pas été capable de répondre à toutes les questions concrètes !

M. GODELLE note que l'Université de Montpellier ne sait pas comment cela va se passer. Ce sont des personnels non formés qui vont devoir mettre en place un processus non maîtrisé...

Pour **M. GODELLE**, c'est la meilleure façon de se lancer dans un « *accident industriel* ».

M. HOFFMANN cède la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY souhaite apporter deux précisions.

Pour **M. BOUBY**, il est naturel de s'inquiéter pour les agents administratifs qui vont faire face à une surcharge de travail.

M. BOUBY prend l'exemple du Département d'enseignement Chimie, où la secrétaire est un agent de catégorie C. Elle est parfois amenée à réaliser un travail de catégorie B, avec les responsabilités correspondantes. Avec la mise en place du RIFSEEP depuis le 1^{er} janvier 2018 - qui correspond au changement des primes mensuelles -, deux groupes ont été constitués au niveau de la catégorie C.

M. BOUBY signale que la secrétaire du Département Chimie est dans le groupe touchant le moins.

M. BOUBY note que le second groupe ne gagne que 5€ de plus par rapport au 1^{er} groupe... Par principe, il est important de soutenir le personnel administratif et technique.

Concernant la 1^{ère} motion, **M. BOUBY** pense que celle-ci touche davantage le Plan Etudiants.

M. JOURDE confirme.

M. BOUBY explique que Sud Éducation est totalement opposé à ce genre de motion car l'organisation syndicale l'est aussi vis-à-vis du Plan Étudiant.

M. BOUBY ne comprend pas que les fonctionnaires d'État puissent discuter de ce projet ! Ceux-ci doivent appliquer la loi : ce dispositif n'est pas voté !

M. BOUBY rappelle que le Conseil discute de ce plan Étudiant depuis trois mois alors que nous n'avons pas le droit de le mettre en place ! Le rôle des fonctionnaires est de défendre la fonction publique et donc la loi.

M. BOUBY ne comprend pas que dans ce Conseil - et ailleurs ... -, des discussions portent sur autre chose que la loi.

M. BOUBY profite de la présence de **M. HALBOUT** et rappelle que cela fait 20 ans qu'il se bat contre ces différentes réformes. Lorsque **M. BOUBY** signalait que l'on arrivait aux Collèges universitaires, **M. HALBOUT** répondait « *Nous n'y arriverons jamais. Je ferai en sorte que cela ne se produise pas.* ».

M. BOUBY constate que nous y sommes malgré tout. Bac -3 et bac +3, cela s'appelle le Collège universitaire ! Il y aura des formations sélectives de haut niveau pour des étudiants qui s'en sortiront mieux que d'autres grâce à de meilleurs moyens financiers ou des parents cultivés. Ceux-ci auront des formations d'excellence.

M. BOUBY insiste : le Collège Universitaire est en place, sur la base d'une réforme qui n'est pas votée par l'Assemblée Nationale.

M. BOUBY le répète : par principe, Sud Éducation est opposé à ce genre de réforme, d'autant plus que cela est totalement illégal.

Pour **M. BOUBY**, faire une motion pour défendre les moyens permettant d'assumer le Plan Étudiant n'est pas envisageable. S'il y a une motion à faire, c'est contre le Plan Étudiant, point à la ligne !

M. HOFFMANN laisse **M. JOURDE** conclure.

Pour répondre à **M. BOUBY**, **M. JOURDE** signale qu'il ne s'agit pas d'une motion sollicitant des moyens. Celle-ci fait suite à des directives arrivant par différents relais de l'Université. Les agents du DESTTEEM souhaitent signifier leur inquiétude.

Pour **M. BOUBY**, ces motions ne sont pas suffisamment revendicatives !

M. JOURDE compte sur les syndicats sur ce point-là.

En conclusion, **M. JOURDE** met en avant le besoin d'informations et souligne que des progrès doivent être réalisés en termes de circulation de l'information, notamment vis-à-vis des personnels administratifs, techniques et enseignants-chercheurs.

M. JOURDE remercie l'assemblée.

M. HOFFMANN remercie **M. JOURDE** pour sa présence et la présentation des 2 motions rédigées par le Département DESTTEEM.

M. HOFFMANN suggère de passer au point suivant.

d. La ComUE - Présentation Aménagement Cœur de Campus

M. HOFFMANN invite **Mme MARIN**, Chargée d'opérations OP Campus ComUE LR Universités, et **M. HALBOUT**, Président de la ComUE LR Universités à le rejoindre pour présenter l'aménagement Cœur de Campus.

M. HOFFMANN rappelle que lors de la précédente séance, **M. VERNICOS** avait soulevé le problème d'accès des cyclistes sur le campus.

M. HALBOUT laisse **Mme MARIN** faire sa présentation et propose, avec **M. HOFFMANN**, d'opérer un focus sur les aménagements extérieurs.

M. HALBOUT ajoute que la ComUE n'est pas maître d'ouvrage pour ces derniers : elle est relai auprès de Montpellier Méditerranée Métropole et pourra donc faire remonter les remarques et observations du Conseil.

M. HALBOUT signale que c'est le moment d'intervenir sur ce qui pourra être fait.

M. HALBOUT donne la parole à **Mme MARIN**.

Mme MARIN indique que l'intervention a pour objectif de présenter de manière générale et de plus en plus ciblée, par secteur, les futurs aménagements qui vont être réalisés sur le campus Triolet dans le cadre du Plan Campus -*Cf. Annexe 1* -.

M. VERNICOS note qu'un espace partagé piétons/cyclistes sera réalisé. Cela dénote un retard monumental sur l'urbanisme moderne qui consiste à séparer les cyclistes des piétons car ils se gênent les uns les autres.

M. VERNICOS constate la prédominance des voitures et le regrette.

M. VERNICOS aurait aimé qu'une voie soit aménagée spécialement pour les cyclistes. Il s'interroge : « *Où est prévue une entrée pour les vélos ?* ».

Concernant la problématique cycliste, **Mme MARIN** précise qu'il ne s'agit pas d'un retard sur l'urbanisme mais d'un parti pris d'aménagement. Les configurations d'espaces proposées sont celles qui se font partout en Europe. Le but est ici d'apaiser les circulations.

Mme MARIN signale que les largeurs de trottoirs seront de 5 à 6 mètres alors que ceux-ci mesurent actuellement moins d'1,50 mètre.

Mme MARIN insiste : le but est de créer de la cohabitation de flux, chacun ayant une zone de pratique.

M. VERNICOS observe qu'à Amsterdam, les zones sont séparées. De même, à Lyon, lors de la construction du Pont de Confluence, une zone pour le tramway a été créée et séparée de celle dédiée aux piétons, celle pour les voitures et l'autre pour les cyclistes. Les voies sont donc bien distinctes.

Mme MARIN souligne qu'en l'occurrence, il s'agit d'espaces publics extérieurs où la vitesse n'est pas limitée. Or, concernant le Plan Campus, nous nous situons au niveau d'une université, où la vitesse est limitée à 30 km/h.

Mme MARIN ajoute que le parti pris résulte de l'analyse de l'existant et de la volonté de créer un parc urbain.

Mme MARIN précise que ce travail est le fruit de spécialistes en mobilité et aménagement des espaces. Ces bureaux d'étude interviennent partout en France et dans le monde. Une proposition est faite : celle de ne pas créer forcément des pistes cyclables sur les voiries mais plutôt en lien avec les espaces partagés, sur des largeurs assez conséquentes.

Mme MARIN le répète : il s'agit d'un parti pris qui a été proposé et validé.

M. VERNICOS prend l'exemple du trottoir allant du tramway jusqu'à l'entrée du Campus Triolet. Celui-ci est conséquent et est censé être partagé.

M. VERNICOS signale qu'aux heures de pointe, il préfère prendre la route car les vélos ne peuvent y circuler : les piétons vont dans tous les sens.

M. VERNICOS signale qu'il est impossible de partager ce trottoir pourtant très large - il mesure plus de 6 mètres -.

Mme MARIN note que sur cet espace, il n'y a pas de différenciation de traitement de surface : il y a du béton tout le long.

M. VERNICOS répond qu'il y a bien une piste cyclable sur la droite mais celle-ci est utilisée par les piétons.

M. HALBOUT indique que l'intérêt d'avoir des échanges est de faire remonter les remarques de chacun.

Pour **M. VERNICOS**, les cyclistes gênent les piétons et réciproquement.

M. HALBOUT donne un autre exemple : la largeur piétonne n'est pas suffisante pour le trottoir allant de l'arrêt de tramway St Eloi et qui remonte.

Pour **M. HALBOUT**, il est intéressant d'avoir ce débat : les remarques seront prises en compte et relayées.

Mme MARIN précise que ces échanges et débats ont eu lieu au sein des équipes. Un parti pris a été acté en fonction de tout cela. Toutefois, nous ne sommes que dans la phase d'avant-projet : des ajustements doivent être faits par la suite.

Pour **Mme MARIN**, dire qu'il y a un retard sur l'aménagement actuel n'est pas juste. C'est un parti pris et assumé.

M. VERNICOS souligne que celui-ci n'est pas opportun !

M. VERNICOS explique qu'il y a moins de conflits quand les espaces sont séparés.

M. VERNICOS rappelle qu'il y a très longtemps, la route était partagée avec les piétons. Des accidents ont eu lieu et un jour, il a été décidé que ces derniers resteraient sur les trottoirs. La route a été dédiée aux voitures.

M. VERNICOS constate que les vélos roulent de plus en plus vite : il se pourrait qu'on aille vers ce changement là aussi.

Mme MARIN souligne que les pistes cyclables sont le lieu de nombreux accidents, notamment aux intersections. Les cyclistes sont de plus en plus en confiance.

Mme MARIN confirme que séparer les piétons des cyclistes n'apporte pas davantage de sécurité.

M. HALBOUT ajoute qu'il s'agit d'une demande de l'Université de Montpellier. Il écoute les maitres d'œuvres et comme **M. HOFFMANN** l'a invité à intervenir en Conseil, il entend aussi les remarques de l'assemblée. Une discussion aura lieu avec l'Université de Montpellier à ce sujet et comme certains conseillers sont également membres d'autres instances de l'Établissement, il leur suggère de faire remonter leurs remarques via ces dernières.

M. HALBOUT informe qu'un second arbitrage aura lieu car il conviendra de débattre sur les questions qui remontent.

Pour **M. HALBOUT**, être clair sur ce qui est fait est une priorité.

M. HALBOUT indique que la ComUE a écrit à l'Université de Montpellier pour les informer qu'elle avait des retours sur ces questions. Les chantiers ne débuteront pas tant que celles-ci sont en suspens.

M. HALBOUT précise ces deux questions :

- la circulation intérieure, où une proposition a été faite et où aujourd'hui, un débat a lieu. Il conviendra de trancher car les arguments sont bons des deux côtés.
- les accès et entrées.

Pour cette 2^{ème} question, **M. HALBOUT** reconnaît qu'il s'agit d'un problème ponctuel lié à la non intervention de la Métropole. Il leur a été demandé de réaliser des pentes douces pour l'accès situé à l'entrée de la rue du Truel. Le trottoir va être remodelé.

Mme MARIN corrige les propos de **M. HALBOUT** : la ComUE attend un retour de la part de Montpellier Méditerranée Métropole.

M. HALBOUT signale qu'il n'est pas possible d'avoir un traitement particulier des vélos alors que les piétons passent devant un agent de sécurité à vitesse de piétons. Par ailleurs, les voitures badgent : les 2 roues pourraient entrer sans contrôle.

Pour cela, **M. HALBOUT** indique que la réponse a été claire : si on pénètre sur le campus soit on badge, soit on rentre à pied !

M. VERNICOS remarque que les cyclistes ne sont pas contre le fait de badger : ils voudraient simplement une entrée dédiée comme cela était le cas avant.

M. HALBOUT explique que désormais, il y a un souci de filtrage.

M. VERNICOS note que celui-ci s'opère uniquement du côté des voitures : cet argument n'est pas bon.

M. HALBOUT réplique qu'il fait part du retour de l'Université.

M. VERNICOS signale que les cyclistes continueront de passer sous la barrière, ce qui est très dangereux.

M. BOUBY ne comprend pas les propos de **M. HALBOUT** : les piétons vont pouvoir passer sans contrôle tout comme les vélos...

M. HALBOUT observe que la conversation concerne les accès actuels.

M. BOUBY ne comprend pas l'argument de **M. HALBOUT**.

M. BOUBY compare cette situation au fait de mettre des caméras sur l'ensemble du site pour réaliser un contrôle a posteriori...
« *Tout cela lui paraît bizarre !* »

M. HALBOUT invite **M. BOUBY** à faire remonter ses remarques auprès de l'UM.

M. DUCHEMIN demande s'il n'est pas dangereux pour les étudiants de les mélanger aux cyclistes. Personnellement, il ne dispose que de deux minutes pour aller d'un bâtiment à un autre, il a donc tendance à foncer tête baissée et à regarder sur son téléphone pour vérifier le bâtiment où il doit se rendre.

M. HALBOUT lui répond qu'il s'agit de la même remarque que celle formulée par **M. VERNICOS** : la réponse est donc identique.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. GODELLE**.

M. GODELLE s'interroge : « *Pourquoi, s'il est démontré que les bornes cyclables sont préférables aux pistes cyclables, ne pas en faire une à côté des circulations de voitures ? Cela libérerait des espaces propres pour les piétons.* »

M. GODELLE ne comprend pas pourquoi cette solution n'est pas préférée à l'autre.

M. GODELLE insiste : pourquoi ne pas regrouper les vélos avec les voitures qui sont obligées de rouler au pas ?

Mme MARIN lui répond qu'actuellement des étudiants marchent sur la route car il n'y a pas d'espace praticable pour les piétons.

M. GODELLE souhaite poser une autre question sur un dossier qui lui tient à cœur : la mare biologique.

M. GODELLE explique que cela fait une trentaine d'années que les biologistes du campus essaient d'obtenir l'installation d'une mare à des fins pédagogiques. Celles-ci existent dans l'environnement méditerranéen, en particulier dans ceux qui sont traditionnels et anthropisés. Cela s'appelle des lagognes : c'est utile pour que les animaux puissent boire et permet de développer une faune, en particulier une d'organismes protégés comme des amphibiens.

M. GODELLE le répète : cela fait 30 ans que les biologistes portent ce projet et se heurtent à diverses difficultés, notamment la paranoïa de certaines personnes associant moustiques et maladies. Ce qui est une erreur écologique !

Pour essayer de faire avancer ce projet, **M. GODELLE** a pris contact auprès de plusieurs personnes. Il a la sensation d'être dans un environnement de « *nombre de Reynolds* » très faible, c'est-à-dire avec beaucoup de viscosité à cause de laquelle on n'arrive pas à avancer.

M. GODELLE dépense beaucoup d'énergie mais n'avance pas beaucoup.

M. GODELLE profite de la présence de **Mme MARIN** et **M. HALBOUT** pour renouveler cette demande.

M. GODELLE pense qu'installer à un ou plusieurs endroits de petits espaces comme des mares, améliorerait l'environnement tout en étant esthétique : les gens pourraient voir des libellules et entendre des batraciens au printemps. Cela donnerait une véritable valeur ajoutée à ce campus qui est déjà très intéressant en termes de végétation. Concernant la faune, il reste des choses à développer.

M. GODELLE espère que sa demande ne finira pas étouffée.

M. HALBOUT indique que les équipes de maîtrise d'œuvre sont ouvertes à l'accompagnement des projets. Ensuite, la décision est prise au niveau de l'Université.

Mme FICHARD-CARROLL précise que, de mémoire, il y avait eu une demande d'une association étudiante en ce sens, pour lequel un avis du CHU avait été sollicité. Les travaux avaient débuté mais furent arrêtés suite à cet avis négatif.

Mme FICHARD-CARROLL rappelle que le CHU se trouve en face du campus : ce dernier doit donner son avis sur certains projets.

M. GODELLE répond à **Mme FICHARD-CARROLL** qu'il y a, au sein du bâtiment 22, un Institut des Sciences de l'Évolution de Montpellier où toute une équipe travaille sur les moustiques et maladies transmises par ces derniers.

Pour **M. GODELLE**, on ne demande pas à un médecin si le fait qu'il y ait une mare risque de développer une maladie : c'est l'écologiste qui est la personne compétente !

M. GODELLE ajoute qu'il faut arrêter avec les arguments « douteux » !

Mme FICHARD-CARROLL signale simplement que l'avis du CHU se trouvant à proximité est requis sur certains projets ou événements occasionnant par exemple du bruit.

M. HOFFMANN clôt cette discussion et revient sur le sujet initial.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. LEPINE**.

M. LEPINE imagine que le nouveau parking se situera au niveau de l'entrée à proximité du bâtiment 24 et sera uniquement réservé aux personnels de l'UM - et non aux étudiants -.

Mme MARIN répond qu'il s'agit, également, d'une logique de gestion de stationnement de l'Université.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. VINDOLET**.

M. VINDOLET note que des bâtiments disparaissent au niveau du Plan guide.

Mme GALL-BORRUT ajoute que ces derniers sont remplacés, sur une autre diapositive, par un parc.

M. VINDOLET demande si cela ne serait pas l'occasion de créer un espace vert qui comprendrait une mare, en association avec la Faculté des Sciences.

Mme MARIN répond que ce qui est acté dans le cadre du Village des Sciences phase B après la construction de ces deux bâtiments est la démolition du bâtiment 6, la reconstruction en lieu et place d'un nouveau ainsi que la démolition des bâtiments 1, 2, 3 et 4.

Mme MARIN indique que le devenir de cette surface foncière, qui a une valeur considérable, n'est pas arbitré.

M. VINDOLET suggère que la Faculté des Sciences porte un projet de parc botanique avec une mare.

M. HALBOUT informe qu'il était prévu au départ de mettre sur cette surface des bâtiments dédiés aux Sciences de l'Eau.

M. VINDOLET remarque que l'ancien jardin botanique a disparu d'1/3 de ce qu'il était il y a de longues années. **M. VINDOLET** pense qu'il est possible de compenser avec des espaces de vie agréables pour les étudiants et une zone végétale intéressante pour les enseignements.

M. VERNICOS souhaite poser une dernière question.

M. VERNICOS rappelle l'avantage que comporte l'immobilier de la Faculté des Sciences : celui de passer d'un bâtiment à l'autre tout en étant couvert.

M. VERNICOS demande si cela va être conservé.

Mme MARIN répond à **M. VERNICOS** que les coursives seront toutes conservées voire renouvelées.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY a beaucoup de choses à dire.

M. BOUBY rejoint **M. LEPINE** concernant sa remarque sur le parking étudiant.

M. BOUBY note qu'un parc de stationnement réservé aux étudiants a été supprimé, ainsi que celui situé à l'entrée du campus...

M. BOUBY s'interroge : « Comment feront les étudiants habitant à l'extérieur de Montpellier pour venir sur le campus ? Cela est vraiment problématique. ».

M. BOUBY ne connaît toujours pas la proportion de places qui resteront. Il lui a été indiqué un ratio de 75% voire 50 % par rapport à l'existant...

M. BOUBY le signale depuis le départ du projet : Sud Éducation ne veut pas voir de places réservées aux « *grands chefs* », comme cela se fait déjà sur Polytech Montpellier.

Pour **M. BOUBY**, cela est totalement anormal !

M. BOUBY indique que s'il avait une voiture, il se garerait exprès sur cet emplacement réservé.

M. BOUBY prend l'exemple d'une personne ayant des enfants à aller chercher à l'extérieur : celle-ci ne peut pas prendre le tramway pour se déplacer.

M. VINDOLET ajoute que les techniciens ne peuvent pas se garer pour décharger leurs matériels.

M. BOUBY souligne qu'il s'agit d'une remarque globale.

Concernant les vélos et la circulation sur le campus, **M. BOUBY** perçoit une amélioration majeure.

A la question « *Pourquoi les étudiants marchent sur la route ?* », **M. BOUBY** répond que c'est parce qu'il n'y a pas de trottoirs sur le campus. Cela est extrêmement dangereux car les gens ne respectent pas la vitesse...

M. BOUBY note que la plupart des véhicules roulent entre 50 et 60 km/h. Or que l'on soit en vélo, moto ou voiture, la priorité reste les piétons !

M. BOUBY remarque que de grandes allées sont prévues, ce qui est nettement mieux que ce qui est fait actuellement.

Concernant le fait de matérialiser des pistes cyclables, **M. BOUBY** pense qu'il existe des arguments des deux côtés. Toutefois, cela reste complexe de rouler à vélo.

M. VERNICOS est contre le fait de rouler en voiture sur le campus.

Pour **M. BOUBY**, un vélo a deux roues : il doit respecter la circulation !

M. BOUBY demande s'il est prévu de refaire toute la voirie du campus.

Mme MARIN répond négativement.

M. BOUBY le regrette : « *Il y aura de beaux espaces de circulation et les voiries restent dans l'état actuel...* »

M. BOUBY explique que lorsqu'il va chercher des bidons de solvant avec son chariot, ne serait-ce pour arriver de son bâtiment 19 jusqu'à la route, c'est une catastrophe !

M. BOUBY aimerait que les voiries soient refaites car elles font partie de la vie de l'établissement.

Mme MARIN signale que seuls les axes principaux seront rénovés.

M. BOUBY insiste : il conviendrait de tous les refaire. Pourquoi rénover un beau campus et disposer de voiries trouées, cabossées avec des racines d'arbres qui dépassent ?

Pour **M. BOUBY**, cela est totalement anormal !

M. HALBOUT a les mêmes questions de l'Université de Paul Valéry.

Pour **M. BOUBY** il est incompréhensible de procéder à une réfection et de garder les voiries en l'état !

M. ALI confirme les propos des **M. BOUBY**.

M. HALBOUT répond qu'il s'agit d'une priorité à faire remonter au niveau de l'Université de Montpellier.

Pour achever la discussion, **M. BOUBY** souhaite aborder le problème des entrées.

M. HOFFMANN indique que ce sera la dernière remarque car la séance doit avancer.

M. BOUBY précise que ce point est important.

M. BOUBY note que la sortie Balard, à savoir l'accès des étudiants au pôle chimie est un passage piétons extrêmement dangereux.

M. HALBOUT souligne que cet accès va être entièrement refait par Montpellier Méditerranée Métropole.

M. BOUBY s'interroge «*Comment le sera-t-il ?*».

M. HALBOUT lui répond que des dos d'âne seront mis en place.

Pour **M. BOUBY**, cela signifie qu'un problème persistera pour les étudiants et la sécurité mais aussi pour les transports de produits.

M. BOUBY en déduit que tous les jours, les techniciens de l'Université de Montpellier prennent des risques car ils transportent des produits interdits entre les deux sites.

M. BOUBY note qu'encore une fois, rien n'est prévu pour l'aménagement de ce passage.

M. BOUBY signale que pour l'accès à la Motte Rouge, qui se situe au niveau d'un virage important, il est envisagé de réaliser un passage protégé pour les personnes à mobilité réduite...

M. BOUBY en déduit que les concepteurs sont très « intelligents » : ils créent un passage piétons pour les personnes à mobilité réduite dans un virage, où en dépit des dos d'âne existants, les gens roulent très vite !

M. BOUBY explique que Sud Éducation a dénoncé cela en Comité Technique : cela est rocambolesque !

M. BOUBY est désolé mais les dos d'âne ne serviront à rien...

Mme MARIN demande à **M. BOUBY** d'éviter d'être caricatural et rappelle que ces accès existent déjà.

M. BOUBY le confirme mais souligne que ceux-ci sont très peu utilisés.

Mme MARIN invite **M. BOUBY** à se rendre sur les lieux : ceux-ci sont empruntés 24h/24h par énormément de gens.

M. BOUBY répond que ces derniers ne peuvent l'être par des personnes à mobilité réduite : il y a un escalier qu'il n'est pas possible de franchir en fauteuil.

Mme MARIN reconnaît qu'elles ne peuvent passer sur cette portion.

M. BOUBY souligne que ces dernières utilisent le passage se trouvant devant la Motte Rouge ou au niveau du Pôle Balard.

Pour **M. BOUBY**, sa remarque est importante : cette configuration est «*totalemment illogique* ».

M. HOFFMANN rappelle que **M. HALBOUT** prend note de ces observations.

M. HOFFMANN a déjà abordé le problème relatif aux produits chimiques avec **M. BOUBY**.

M. BOUBY le concède, pourtant, la situation est toujours la même !

M. HOFFMANN a fait remonter le dialogue au niveau de l'Établissement. Les transports ont été pris en charge.

M. BOUBY précise que **M. HOFFMANN** parle des déchets : cela est différent du transport des produits chimiques.

M. BOUBY souligne que la Direction Hygiène et Sécurité de l'Université de Montpellier vient collecter les déchets, ce qui est normal. En revanche, il subsiste le problème relatif au transport des produits chimiques par les techniciens entre les deux bâtiments.

M. HOFFMANN a évoqué ce sujet avec **Mme LARIONOVA** et **M. FILHOL**.

M. HOFFMANN suggère de passer à l'approbation des PV car le Conseil a de nombreux points à traiter.

M. HALBOUT remercie l'assemblée pour son accueil et rappelle qu'il a bien pris en note les différentes remarques.

M. HOFFMANN remercie **Mme MARIN** et **M. HALBOUT** de leur présence.

2. APPROBATION DES PV N° 281 - DU 15 NOVEMBRE 2017-, N° 282 - DU 15 DECEMBRE 2017 -, ET N° 282BIS - DU 22 DECEMBRE 2017 -

M. HOFFMANN espère que les conseillers ont pu lire les 3 procès-verbaux mis à leur disposition.

M. VERNICOS les a tous lu.

M. VERNICOS était étonné que le calendrier des élections n'ait pas été présenté à l'assemblée. A la lecture des PV, il a observé que l'information avait été diffusée en son absence. **M. VERNICOS** était arrivé en retard le jour de cette séance et **Mme JOAB** était absente.

M. VERNICOS demande à l'assemblée de bien vouloir l'excuser de sa remarque.

e. Procès-Verbal n° 281 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 15 novembre 2017.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur ce document.

M. VERNICOS note une faute d'orthographe pour le mot « *laïc* » - page 17 -.

M. VERNICOS explique que ce terme renvoie à des chrétiens n'appartenant ni au clergé, ni aux ordres religieux. Il faut donc écrire « *laïque* », ce qui respecte strictement la neutralité vis-à-vis des différentes religions.

M. VERNICOS insiste : il tient à ce que cette orthographe soit respectée.

Page 26, **M. VERNICOS** a relevé la phrase : « *Au Département Mathématiques il y a très peu d'enseignants-chercheurs...* ».

M. VERNICOS précise qu'il y a, heureusement, quelques enseignants-chercheurs au sein de ce Département, mais seulement très peu de chercheurs. Il faut donc enlever le mot « *enseignants* ».

Mme GALL-BORRUT note une erreur de frappe page 5 : « *c- Conseil du 8 novembre 2017* » doit être corrigé en « *c- Conseil du 6 décembre 2017* ».

M. HOFFMANN les remercie de ces précisions.

Mme GAUCERAND procède à la correction du PV n°281.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de procéder à la validation du Procès-Verbal n° 281 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 15 novembre 2017.

M. GUEVELLOU confirme que la majorité des membres du Conseil en exercice est présente.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 21

Le PV n° 281 - Conseil du mercredi 15 novembre 2017 recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée et propose de passer à la validation du PV suivant.

f. Procès-Verbal n° 282 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 13 décembre 2017.

M. HOFFMANN se tourne vers l'auditoire pour savoir s'il souhaite formuler des observations.

Au début de son intervention, **M. BOUBY** a demandé au Conseil de bien vouloir l'excuser pour ses propos. Il est mentionné : « **M. BOUBY** insiste : son humeur n'était pas ciblée envers cette personne qui s'investit énormément dans la vie de la composante et de l'Université et qu'il admire ».

M. HOFFMANN reconnaît avec humour que cela est ambigu ...

M. GUEVELLOU rappelle que le PV est retranscrit intégralement ... « *in extenso* » ; il relate le plus fidèlement possible les prises de parole de chacun.

M. BOUBY admire l'investissement de **M. MANCHERON** au sein de la composante et dans ses enseignements.

M. BOUBY précise cependant qu'il « n'admire personne », mis à part sa compagne... En revanche, il reconnaît le travail et l'investissement des individus.

Mme GAUCERAND prend note de la remarque de **M. BOUBY** et corrige immédiatement la phrase : « **M. BOUBY** insiste : son humeur n'était pas ciblée envers cette personne qui s'investit énormément dans la vie de la composante et de l'Université et dont il admire l'implication. ».

M. VERNICOS observe l'erreur d'un mot page 14 : « *Il existe une volonté scolaire* » : il s'agit « du ministère » et non « scolaire »...

Mme GAUCERAND procède à ladite correction.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder à la validation du procès-verbal n° 282 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 13 décembre 2017.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 21

Le PV n° 282 - Conseil du mercredi 13 décembre 2017 recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée et suggère de procéder à la validation du PV suivant.

g. Procès-Verbal n° 282bis - Conseil de la Faculté des Sciences du vendredi 22 décembre 2017.

M. HOFFMANN demande si l'assemblée a des remarques à formuler sur ce document.

Concernant son intervention relative à l'APESS, **M. VERNICOS** relève la phrase : « **M. VERNICOS** ajoute qu'il y a, d'autre part, les 14% d'économie exigés sur le budget global ». Il pense avoir spécifié que cela était sur 3 ans.

Mme GAUCERAND prend note de cet ajout : « **M. VERNICOS** ajoute qu'il y a, d'autre part, les 14% d'économie exigés sur le budget global sur les 3 dernières années. »

M. HOFFMANN informe que **M. RESPAUT** va rejoindre l'assemblée dans quelques minutes.

M. VERNICOS souligne que la rédaction des PV demande un travail très important.

M. HOFFMANN le confirme : la relecture est longue aussi mais sans commune mesure avec le travail de retranscription...

M. VERNICOS constate que la retranscription conserve toutefois le sens.

Mme GALL-BORRUT trouve intéressant de relire les trois procès-verbaux dans la foulée.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** propose de passer à la validation du Procès-Verbal n° 282bis - Conseil extraordinaire de la Faculté des Sciences du vendredi 22 décembre 2017.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 20

Le PV n° 282bis - Conseil du vendredi 22 décembre 2017 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. BOUBY s'est abstenu car il n'était pas présent lors de cette séance.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote.

M. HOFFMANN propose de passer au point suivant.

3. VIE DU CAMPUS - VOTE DE DOMILIATION DE L'ASSOCIATION DE NEUROSCIENCES DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER (ANSUM)

M. HOFFMANN invite **M. Maxime LEHMAN**, membre de l'Association ANSUM, à le rejoindre.

M. LEHMAN présente son association à l'assemblée -Cf. Annexe 2 -.

M. BOUBY note quelques soucis au niveau des statuts de l'association : pour être adhérent, il est indiqué qu'« *il faut être agréé par le conseil d'administration, qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées* ».

M. BOUBY ajoute que cela n'existe pas dans une association. Tout membre doit simplement payer sa cotisation. Le rôle du CA est de procéder à d'éventuelles radiations mais il n'intervient pas dans le processus d'adhésion.

M. LEHMAN indique que l'objectif de cette structure est d'avoir le plus d'adhérents possible. Les statuts seront modifiés en ce sens.

M. BOUBY le confirme : « *les statuts sont à revoir !* »

Mme MARTINAND-MARI constate que l'association veut intervenir au niveau des lycées mais, elle se demande si les neurosciences sont au programme.

Pour **M. LEHMAN**, il convient d'amener ce domaine en plein expansion vers les établissements d'enseignement secondaire n'en ayant jamais entendu parler.

Mme FICHARD-CARROLL signale qu'il existe des enseignements sur les activités cérébrales au lycée.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme JOAB**.

Concernant l'affiliation, **Mme JOAB** observe que l'Association ANSUM peut adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements, par décision du Conseil d'administration.

Mme JOAB s'interroge : « *Cela ne doit-il pas être une décision relevant des compétences de l'assemblée générale ?* »

M. LEHMAN ne sait répondre à cette question. Il se rapprochera des autres membres de l'association.

Mme JOAB explique que si le Conseil d'administration a tous les pouvoirs, l'assemblée générale ne sert plus à rien ...

M. LEHMAN précise que cela n'est pas le souhait de l'association.

M. BOUBY demande si l'Association ANSUM a rédigé les statuts ou s'ils étaient existants.

M. LEHMAN souligne que ces derniers vont être corrigés.

M. HOFFMANN rappelle qu'ils seront présentés en CFVU, après leur révision.

M. HOFFMANN fait procéder au vote de la domiciliation de l'« Association des NeuroSciences de l'Université de Montpellier » au sein de la Faculté des Sciences.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 21

La domiciliation de l'« Association des NeuroSciences de l'Université de Montpellier » au sein de la Faculté des Sciences recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN et **M. LEHMAN** remercient l'assemblée de ce vote unanime.

M. HOFFMANN propose de passer au point suivant.

4. PRESENTATION DU SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES DE L'UFR SCIENCES

M. HOFFMANN explique que **Mme FERNANDEZ** ayant une réunion à 11 heures à laquelle elle ne peut déroger, ce point est reporté à la prochaine séance.

5. VOTE DE CONVENTIONS

M. HOFFMANN indique que l'assemblée devra se prononcer sur deux conventions :

a. **Convention de partenariat entre l'Institut National de Recherche Agronomique - INRA -**

M. HOFFMANN précise que cette convention concerne le jardin botanique de la Villa Thuret, situé sur le Cap d'Antibes. Il s'agit d'un centre historique pour la recherche scientifique botanique appliquée à la forêt, l'horticulture ornementale et la diffusion de la culture du paysage de la Côte d'Azur depuis le XIX^{ème} siècle.

M. HOFFMANN ajoute que l'INRA dispose, sur ce site, d'une unité expérimentale conduisant des études sur le phénotypage de l'acclimatation de végétaux ligneux en milieu méditerranéen et sur les plantes envahissantes, dans le contexte du changement climatique.

Mme FRISOU souligne qu'il s'agit d'une mise à disposition de la Villa Thuret.

M. GODELLE complète le propos : des étudiants de L3 réalisent des stages dans la région de Nice et travaillent sur la morphologie végétale ainsi que la mise en place de l'architecture des plantes. A cet effet, ils utilisent des plantes tropicales poussant dans ce jardin pour disposer d'une diversité d'architecture n'existant pas au niveau local.

M. GODELLE signale qu'il s'agit d'une thématique ancienne importante sur le site de Montpellier.

M. VINDOLET informe que c'est un lieu formidable, utilisé tous les ans par les enseignants du Département Biologie Écologie. Lui-même a eu l'occasion de s'y rendre : c'est un parc magnifique ouvert au public.

Mme GALL-BORRUT note que les déplacements sont pris en charge par le Département BE.

M. ALI le confirme : le Département paye les sorties, l'entrée au parc, ...

M. HOFFMANN rappelle qu'il s'agit de renouveler ce partenariat. Celui-ci permettra aux étudiants de la Faculté des Sciences de continuer à profiter de cet espace privilégié.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au vote de la convention de partenariat entre l'Institut National de Recherche Agronomique et l'Université de Montpellier agissant au nom et pour le compte de la Faculté des Sciences.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 21

La convention susmentionnée recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN propose de passer à la convention suivante.

b. Convention de partenariat entre Chiang Mai University (Thaïlande)

M. HOFFMANN indique que cette 2^{ème} convention de partenariat avec l'Université de Chiang Mai - en Thaïlande - concerne le master Mécanique, pour un programme d'échange.

M. HOFFMANN souligne que ce texte était en préparation depuis quelques temps : il le propose ce jour au Conseil.

Mme FRISOU confirme les propos de **M. HOFFMANN**.

En l'absence de demande d'informations complémentaires de la part de l'assemblée, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la convention de partenariat entre Chiang Mai University (Thaïlande) et l'Université de Montpellier.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 21

La convention susmentionnée recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie le Conseil de ces avis unanimes pour ces deux textes et suggère de passer au point suivant.

6. POINT SUR LA PEDAGOGIE

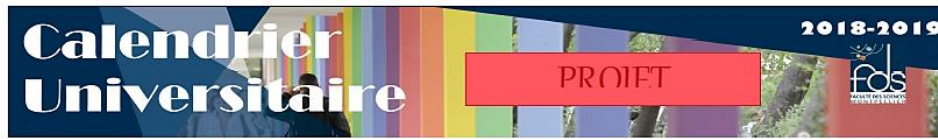
Dans un premier temps, **M. HOFFMANN** présente le projet de calendrier universitaire 2018-2019 de la Faculté des Sciences. Il proposera ensuite de réaliser un point sur le Plan Étudiants et finira par la présentation des indicateurs.

a. Le projet calendrier universitaires 2018-2019 de la Faculté des Sciences

M. HOFFMANN indique que pour l'année universitaire 2018-2019, deux calendriers seront proposés : l'un relatif aux licences, l'autre aux masters.

M. HOFFMANN ajoute que ces deux documents sont identiques à ceux de 2017-2018, à un jour de décalage.

M. HOFFMANN présente le projet calendrier universitaire 2018-2019 des licences de la Faculté des Sciences de Montpellier.



Projet de calendrier universitaire 2018-2019
LICENCES de la Faculté des Sciences

AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEBVIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
ME 1	SA 1	LU 1	JE 1	SA 1	MA 1	VE 1	SA 1	LU 1	ME 1	SA 1	LU 1
JE 2	DI 2	MA 2	VE 2	DI 2	ME 2	SA 2	SA 2	MA 2	JE 2	DI 2	MA 2
VE 3	LU 3	ME 3	SA 3	LU 3	JE 3	DI 3	DI 3	ME 3	VE 3	LU 3	ME 3
SA 4	MA 4	Réunion et pré-vestibule	JE 4	MA 4	VE 4	LU 4	LU 4	JE 4	SA 4	MA 4	JE 4
DI 5	ME 5	SA 5	LU 5	ME 5	SA 5	MA 5	MA 5	VE 5	DI 5	ME 5	VE 5
LU 6	JE 6	MA 6	VE 6	DI 6	ME 6	SA 6	SA 6	MA 6	LU 6	Session 1	JE 6
MA 7	DI 7	ME 7	SA 7	LU 7	JE 7	DI 7	DI 7	ME 7	MA 7	VE 7	DI 7
ME 8	SA 8	LU 8	JE 8	SA 8	MA 8	VE 8	SA 8	LU 8	ME 8	SA 8	LU 8
JE 9	DI 9	MA 9	VE 9	DI 9	ME 9	SA 9	SA 9	MA 9	JE 9	Session 1	DI 9
VE 10	LU 10	ME 10	SA 10	LU 10	JE 10	DI 10	DI 10	ME 10	VE 10	Session 1	LU 10
SA 11	MA 11	JE 11	MA 11	VE 11	LU 11	LU 11	LU 11	JE 11	SA 11	MA 11	JE 11
DI 12	ME 12	VE 12	LU 12	ME 12	SA 12	MA 12	MA 12	VE 12	DI 12	ME 12	VE 12
LU 13	JE 13	SA 13	MA 13	VE 13	DI 13	ME 13	SA 13	SA 13	LU 13	Session 1	JE 13
MA 14	DI 14	ME 14	SA 14	LU 14	JE 14	DI 14	DI 14	ME 14	MA 14	Session 1	VE 14
ME 15	SA 15	LU 15	JE 15	SA 15	MA 15	VE 15	SA 15	LU 15	ME 15	SA 15	LU 15
JE 16	DI 16	MA 16	VE 16	DI 16	ME 16	SA 16	SA 16	MA 16	JE 16	SA 16	MA 16
VE 17	LU 17	ME 17	SA 17	LU 17	JE 17	DI 17	DI 17	ME 17	VE 17	LU 17	ME 17
SA 18	MA 18	JE 18	MA 18	VE 18	LU 18	LU 18	LU 18	JE 18	SA 18	MA 18	JE 18
DI 19	ME 19	VE 19	LU 19	ME 19	SA 19	MA 19	MA 19	VE 19	DI 19	ME 19	VE 19
LU 20	JE 20	SA 20	MA 20	VE 20	DI 20	ME 20	SA 20	SA 20	LU 20	Session 2	SA 20
MA 21	DI 21	ME 21	SA 21	LU 21	JE 21	DI 21	DI 21	ME 21	MA 21	VE 21	DI 21
ME 22	SA 22	LU 22	JE 22	SA 22	MA 22	VE 22	SA 22	LU 22	ME 22	SA 22	LU 22
JE 23	DI 23	MA 23	VE 23	DI 23	ME 23	SA 23	SA 23	MA 23	JE 23	DI 23	MA 23
VE 24	LU 24	ME 24	SA 24	LU 24	JE 24	DI 24	DI 24	ME 24	VE 24	LU 24	ME 24
SA 25	MA 25	JE 25	MA 25	VE 25	LU 25	LU 25	LU 25	JE 25	SA 25	MA 25	JE 25
DI 26	ME 26	VE 26	LU 26	ME 26	SA 26	MA 26	MA 26	VE 26	DI 26	ME 26	VE 26
LU 27	JE 27	SA 27	MA 27	VE 27	DI 27	ME 27	SA 27	SA 27	LU 27	Session 2	SA 27
MA 28	DI 28	ME 28	SA 28	LU 28	JE 28	DI 28	DI 28	ME 28	MA 28	VE 28	DI 28
ME 29	SA 29	LU 29	JE 29	SA 29	MA 29	VE 29	SA 29	LU 29	ME 29	SA 29	LU 29
JE 30	DI 30	MA 30	VE 30	DI 30	ME 30	SA 30	SA 30	MA 30	JE 30	DI 30	MA 30
VE 31	LU 31	ME 31	SA 31	LU 31	JE 31	DI 31	DI 31	ME 31	VE 31	LU 31	ME 31

Examen Semestre Impairs - Session 1 et 2 Licence/Master
Examen Semestre Impairs - Session 2 Master
Examen Semestre pairs - Session 1 et 2 Licence/Master
Enseignements Semestre 1
Enseignements semestre 2
Evénements
Vacances FOS
vacances scolaires (zone C)
Révisions, soutiens, sorties et TP d'UE en CC

Approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences du ...
Approuvé par le CFEU ...
Approuvé par le CA 49 ...

M. HOFFMANN souligne que le premier semestre comprend, comme le précédent calendrier, 14 semaines.

M. HOFFMANN informe que les retours des étudiants « ne sont pas mauvais ... ».

M. HOFFMANN note également que le calendrier universitaire « parfait » n'existe pas. Toutefois, cette année, tout s'est relativement bien passé : il n'y a pas de mise en difficulté pour les remises de notes.

M. HOFFMANN pense que « la Faculté a d'autres problèmes, beaucoup plus importants, que de modifier les emplois du temps. ».

M. ALI s'étonne que le calendrier universitaire soit déjà présenté. Il lui semble que celui-ci avait été proposé plus tard l'an dernier.

M. HOFFMANN indique qu'il avait été présenté en février 2017 puis voté en mars de cette même année. Cependant, le service Planning doit commencer à travailler sur les emplois du temps ...

M. HOFFMANN signale que le Conseil n'est pas obligé de voter les calendriers ce jour : la validation pourra se faire lors de la prochaine séance du 7 mars 2018.

« Si la loi passe... » ajoute **M. VERNICOS**...

M. ALI demande s'il est possible de repousser le vote des calendriers en attendant la validation du Plan Étudiants.

Mme GALL-BORRUT s'interroge : « Pourquoi le calendrier universitaire de la Faculté des Sciences dépendrait de la loi sur le Plan Étudiants ? »

M. ALI rappelle qu'il y a toute une activité pédagogique devant être mise en amont.

Il y a plusieurs années, **Mme GALL-BORRUT** se remémore que les calendriers universitaires avaient été modifiés pour mettre en place de nouvelles pédagogies : cela n'a jamais fonctionné. Elle ne voit pas pourquoi cela se passerait autrement cette année.

M. HOFFMANN se tourne vers **M. ALI** : « Que va changer le Plan Étudiants ? ».

M. VERNICOS précise que la Faculté des Sciences va recevoir 1800 nouveaux étudiants en 1^{ère} année. Il va falloir décider ce que les enseignants vont faire avec eux car ils auraient droit, si la loi se met en place, à être entendus ...

M. VERNICOS note qu'un travail doit être entrepris avec les étudiants sur la réussite ou l'échec aux examens du 1^{er} semestre. Ce ne serait pas aussi simple si le texte passe. Il y aura très certainement des choses à mettre en place.

M. VERNICOS ne pense pas participer à cette mise en place.

M. HOFFMANN résume les propos de **M. VERNICOS** : ces deux calendriers lui conviennent parfaitement.

«*Vous vous débrouillez !*» répond **M. VERNICOS**.

M. GODELLE remarque que le fait de mettre dans ce calendrier un temps dédié au soutien, aux révisions, aux sorties et aux TP dans le cadre des contrôles continus, - à la fin du semestre 2 dans la période des examens et entre les 2 sessions d'examens - permet d'avoir beaucoup de souplesse pour organiser certains enseignements.

Pour **M. GODELLE**, cela est extrêmement précieux dans les disciplines naturalistes.

M. GODELLE se satisfait que cela soit encore présent : c'est une valeur ajoutée pour la Biologie Écologie !

Concernant le calendrier des licences, **M. BOUBY** constate qu'il n'y a pas le même problème que celui rencontré l'an dernier : le semestre 2 avait une semaine de moins d'enseignement.

M. HOFFMANN le confirme.

M. BOUBY note que cela avait été une catastrophe pour l'organisation des projets tuteurés.

M. BOUBY croit que le calendrier 2018-2019 sera ainsi meilleur cette année.

M. HOFFMANN présente le projet de calendrier universitaire 2018-2019 des masters de la Faculté des Sciences de Montpellier.



Projet calendrier universitaire 2018-2019
MASTERS de la Faculté des Sciences

AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
ME 1 SA 1	LU 1 JE 2	SA 1	SA 1	SA 1	SA 1	SA 1	SA 1	SA 1	SA 1	SA 1	SA 1

Examinés Semestre Impairs - Session 1 et 2 Licences/Master
 Enseignements Semestre 1
 Evénements

Examinés Semestre Impairs - Session 2 Master
 Enseignements semestre 2
 Vacances FOS

Examinés Semestre pairs - Session 1 et 2 Licences/Master
 Révisions, soutiens, sorties et TP d'UE en CC
 Vacances scolaires (zone C)

M. HOFFMANN constate que ce second calendrier est quasi-semblable à celui des licences. Seule la session 2 des semestres impairs est placée fin mars.

Mme ROLLAND indique qu'une semaine supplémentaire va être gagnée pour l'année 2018-2019 du fait de la présence des sessions 2 des semestres impairs fin mars. Un test va être réalisé cette année en déplaçant la session 1 des semestres pairs master à la 2^{ème} semaine de mai.

Comme le service Planning de la Faculté des Sciences a besoin de travailler sur les emplois du temps, **M. HOFFMANN** demande à l'assemblée s'il est possible de procéder à un vote de confiance sans attendre le mois de mars.

Mme DEGOLS est d'accord avec cette proposition mais souhaite que la date du « Festisciences » apparaisse lorsque le calendrier sera voté définitivement.

M. DEGOLS rappelle que le « Festisciences » a un impact sur le 1^{er} semestre.

M. HOFFMANN informe que cette manifestation devrait avoir lieu jeudi 22 novembre 2018.

Mme DEGOLS et **Mme ROLLAND** souhaitent que cette date soit mentionnée sur le calendrier.

M. HOFFMANN le confirme : celle-ci sera ajoutée.

M. HOFFMANN souhaitait qu'apparaissent en priorité les semaines d'enseignement et de vacances pour que le service Planning puisse commencer à travailler dessus.

Mme ROLLAND ajoute qu'en parallèle du « Festisciences », un Forum Entreprises aura lieu, pour lequel certaines formations ont demandé à neutraliser les enseignements prévus ce jour.

Mme ROLLAND insiste : cette banalisation ne sera pas pour toutes les formations.

M. HOFFMANN précise que l'organisation de ce Forum est réalisée en collaboration avec le SCUIO-IP, Polytech Montpellier et l'IAE. La date n'est, pour l'instant, pas déterminée.

M. HOFFMANN signale que le Conseil donnera son avis mais il serait intéressant de banaliser les enseignements pour cet événement. Il est important de laisser les étudiants rencontrer les entreprises et professionnels qui seront présents lors de ce Forum.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. MANCHERON**.

M. MANCHERON s'interroge : *« Est-il possible de cloisonner les examens de licence et master pour la session 1 des semestres impairs en deux périodes distinctes ? »*.

Lorsqu'il y a des soutenances à organiser, **M. MANCHERON** explique que l'idéal serait de les placer sur cette période d'examens. Dissocier les épreuves des L et M permettrait de prévoir à l'avance des créneaux où pourraient s'organiser les soutenances, sans gêner le service du planning.

Selon **Mme ROLLAND**, cela serait très tendu pour la session 1 des semestres impairs.

M. MANCHERON se questionne sur la faisabilité, ce qui éviterait d'ajouter des contraintes supplémentaires.

Mme ROLLAND posera la question aux personnes concernées.

M. MANCHERON demande si cela est vraiment problématique ou si les personnes ont la volonté de le faire.

M. HOFFMANN signale qu'une seule personne travaille sur les examens.

M. LEPINE s'interroge : *« Est-il normal que tous les examens de la session 1 des semestres pairs soient calés sur une seule semaine ? »*.

M. HOFFMANN répond que cela est uniquement pour les masters. Cela est aussi le cas cette année.

M. LEPINE note une erreur sur la légende.

M. HOFFMANN indique que celle-ci sera revue.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder à un vote de confiance pour le projet de calendrier universitaire 2018-2019 de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 20

Le projet de calendrier universitaire 2018-2019 de la Faculté des Sciences recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote et ajoute qu'il communiquera ce projet au service planning.

M. HOFFMANN rappelle que le Conseil procédera au vote définitif de ce calendrier lors de la séance du 7 mars prochain.

M. BOUBY demande la parole.

M. HOFFMANN la lui cède.

M. BOUBY regrette que **M. GUEVELLOU** ne soit plus présent.

M. HOFFMANN lui répond qu'il a dû exceptionnellement s'absenter et rejoindre le bâtiment 30.

M. BOUBY signale un « harcèlement » de la part de la Faculté des Sciences par rapport aux personnels BIATS pour qu'ils déclarent leurs congés d'hiver.

M. BOUBY indique que les agents ont reçu plusieurs mails leur demandant de poser leurs congés lors des vacances de la composante. Le service Ressources Humaines de la Faculté se base sur le fait que les agents doivent déposer les congés de fermeture de l'Université de Montpellier, ces derniers étant obligatoires à Noël et en Eté.

M. BOUBY souligne que tous les BIATS doivent obligatoirement prendre leurs congés à cette période. En revanche, les agents BIATS peuvent prendre leurs congés pendant les vacances de la Faculté qui sont en dehors de ces fermetures obligatoires, mais il n'y a pas d'obligation. Ces derniers peuvent venir travailler pendant les congés de la composante.

M. BOUBY demande à **M. HOFFMANN** de faire remonter à **M. GUEVELLOU** et à la Direction de l'UFR que les personnels BIATS peuvent prendre leurs congés quand ils veulent, sauf nécessité de service.

M. BOUBY précise que ce terme signifie par exemple qu'un technicien ne peut prendre ses congés lorsqu'il y a des enseignements.

M. BOUBY insiste : lorsque la Faculté des Sciences est en vacances, les agents peuvent ne pas l'être. Les personnels ont aussi du travail en dehors des périodes d'enseignement.

M. BOUBY a ainsi reçu trois ou quatre courriels du service RH relatifs à ce problème, ce qui est inadmissible !

M. HOFFMANN prend note de cette demande et suggère de passer au point suivant.

b. Plan Étudiants

M. HOFFMANN projette le courrier transmis à **M. RESPAUT**, Vice-Président CFVU ainsi que le tableau synthétisant la lettre relative aux besoins estimés par rapport à la mise en place du Plan Étudiant.

M. HOFFMANN invite **M. LEMOIGNO** à le rejoindre pour faire un point sur ce dossier.

Avant de céder la parole à **M. LEMOIGNO**, **M. HOFFMANN** présente le dit tableau.

	h	Heures d'enseignements	REH	Suivi individuel	Tutorat ou emploi etudiant	Bilan	
Cout HETD enseignant	43,47	2760	1700	530	720	5 710,00	heures
Cout HETD vacataires	58,79	119977,2	73899	23039,1	19800	236 715,30	euros
Cout heure étudiant	27,5	7,1875	4,4270833	1,380208333		12,99	postes
		APESS 2 semestre	APB	référents	emploi étudiant		
		HETD ens	HETD ens	HETD ens	HETD etud		
						236 715,30 €	JPR

M. LEMOIGNO indique que cette demande comporte plusieurs volets dont un comprenant le traitement des dossiers. Celui-ci a été formulé considérant les 10 000 vœux réalisés pour intégrer la Faculté des Sciences l'an dernier via l'application APB, ainsi que pour MOMA qui avait sollicité 5 heures de référentiel pour 30 dossiers.

M. RESPAUT note que ce n'était pas MOMA mais, ces heures sont au niveau du référentiel de l'Établissement.

M. LEMOIGNO souligne que la Faculté des Sciences a demandé 1 667 heures pour le traitement de ces dossiers.

M. LEMOIGNO rappelle qu'une demande concerne les Directeurs des études.

M. LEMOIGNO explique que ces derniers vont suivre de manière personnalisée les étudiants qui seront classés en « oui si », comme le demande le texte qui n'est pas encore voté. Une requête a été formulée en ce sens en termes d'heures de référentiel.

M. LEMOIGNO signale qu'à cela s'ajoute une partie correspondant à la mise en place du parcours adapté. Celui-ci sera prévu sur un an, décalé sur les deux premières années de licence des étudiants.

M. LEMOIGNO explique que ce parcours a été formé pour 6 groupes de 30 étudiants, soit 180 au total. Le volume horaire est inférieur à celui de la L1 « standard ».

M. LEMOIGNO précise que cette formation va ressembler à l'APESS : avant de faire du disciplinaire, une remise à niveau calculatoire va être réalisée pour que les étudiants assimilent toutes les bases nécessaires des niveaux collège et lycée. Il s'est rendu compte que les enseignants du secondaire étaient les plus à même de dispenser ces cours.

M. LEMOIGNO informe qu'une demande spécifique a été formulée en ce sens pour que ces derniers interviennent, au moins lors du 1^{er} semestre de l'année de remédiation.

M. LEMOIGNO ajoute qu'il conviendra de déterminer les enseignants qui assureront les cours du 2^d semestre, ce dernier étant plus spécialisé.

M. DUCHEMIN côtoie des étudiants de 1^{ère} année, à qui il est demandé des connaissances qu'ils n'ont pas apprises en terminale S.

Pour **M. LEMOIGNO**, il s'agit d'un problème plus vaste que celui qui sera traité par la Faculté des Sciences. Celui-ci réside dans l'inadéquation des formations de l'enseignement supérieur vis-à-vis des cours du secondaire. Cette cause est sûrement l'origine des formations de remise à niveau que l'on met actuellement en place. Même des étudiants ayant passé un bac scientifique n'ont parfois pas le niveau de sortie du lycée attendu.

M. LEMOIGNO note que c'est un véritable problème.

M. LEMOIGNO s'interroge : « Est-ce au lycée de se mettre au niveau standard attendu par la Faculté ou à celle-ci de baisser le sien ? ».

M. LEMOIGNO observe que la pression est beaucoup plus forte dans un sens que dans l'autre.

M. LEMOIGNO précise que pour l'instant, ces étudiants intégreront le parcours adapté ayant un niveau infiniment plus bas que celui d'un lycéen issu d'un bac scientifique, même s'il n'a pas vu un certain nombre de choses.

M. VERNICOS estime que cette inadéquation a toujours eu lieu dans un certain nombre de domaines sollicitant des connaissances ne pouvant être enseignées avant la fin du L2. Ce décalage n'est pas nouveau !

M. LEMOIGNO sait que les physiciens se plaignent beaucoup, depuis plusieurs années, du niveau des étudiants : la matière enseignée au lycée, même en terminale scientifique, n'a aucun rapport avec celle dispensée en licence.

M. VERNICOS acquiesce : les physiciens ont totalement abandonné...

Pour **M. LEMOIGNO**, le balancier reviendrait dans l'autre sens. Il aurait été demandé aux inspecteurs généraux de mettre davantage d'équations dans les programmes du secondaire.

M. LEMOIGNO revient sur le parcours adapté. Il a été demandé des heures chiffrées sur un volume de 180 étudiants, avec la spécificité d'avoir un enseignement du secondaire pour le 1^{er} semestre puis une spécialisation pouvant être réalisé par les collègues volontaires de la Faculté des Sciences.

M. LEMOIGNO note que des emplois étudiants ont également été demandés.

Pour **M. LEMOIGNO**, le problème des étudiants du parcours adapté, c'est qu'ils n'ont aucune méthode de travail, tout comme ceux actuellement en APESS. Même s'ils ont la volonté de travailler, en dehors des enseignements présentiels, ils ne font rien !

M. LEMOIGNO ajoute que l'idée est de leur mettre à disposition des plages horaires pour les aider à faire leurs devoirs. Celles-ci seraient animées par des tuteurs étudiants qui interviendraient quelques heures par semaine.

M. BOUBY demande comment seraient choisis ces tuteurs étudiants.

M. LEMOIGNO pense qu'ils auront un niveau L3. Il rappelle qu'il ne s'agit pas de faire de l'enseignement.

M. BOUBY signale que les L3 n'ont pas forcément de méthode de travail. Or, on ne peut leur demander d'apprendre à d'autres jeunes étudiants ce qu'ils n'ont pas eux-mêmes !

M. LEMOIGNO prend l'exemple de l'UFR Médecine pour qui cette méthode fonctionne plutôt bien, même si le contexte est différent.

M. LEMOIGNO ne veut pas croire que tous les étudiants de L3 ne savent pas travailler !

Pour **M. BOUBY**, « *Médecine, c'est du bachotage !* ». Les étudiants de 3^{ème} année ont bien évidemment appris à travailler. « *À l'UFR Sciences, ce n'est pas la même chose : ils n'ont pas forcément le niveau et n'ont, en outre, aucune méthode de travail.* ».

M. LEMOIGNO précise que ces étudiants-là ne seront pas sélectionnés.

M. BOUBY répète sa question : « *Comment ce choix sera-t-il opéré ?* ».

M. LEMOIGNO rappelle qu'il est possible de former les bons étudiants au tutorat.

M. BOUBY trouve cette formation souhaitable.

Pour **M. LEMOIGNO**, certains étudiants sont parfaitement capables d'accompagner ceux se trouvant en difficulté.

M. BOUBY est inquiet... Il constate qu'actuellement, en L3 Chimie, les étudiants n'ont pas de méthode de travail.

M. BOUBY note deux problèmes : les bases et la méthodologie.

Contrairement à ce qu'il disait, **M. BOUBY** constate que la population de cette année est plus motivée que celle d'il y a 3-4 ans. En revanche, ils n'ont aucune méthode et les bases en mathématiques sont extrêmement faibles.

Pour **M. BOUBY**, les tuteurs doivent avoir les bonnes méthodes pour soutenir les autres étudiants.

M. LEMOIGNO confirme les derniers propos de **M. BOUBY** et ajoute qu'il y aura environ dix étudiants par semestre.

M. LEMOIGNO espère qu'il est possible de trouver au sein de chaque Département d'enseignement dix étudiants sachant travailler correctement.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. LEPINE**.

M. LEPINE est étudiant à la Faculté des Sciences de Montpellier et membre d'association depuis 5 ans. Cela fait plusieurs années que des tutorats sont organisés à l'initiative des associations étudiantes. Les séances se sont toujours bien déroulées.

M. LEPINE a pu constater tout au long de ces années que le faible pourcentage des étudiants qui suivent ce tutorat réussissent très souvent les examens. Les tuteurs ne font pas des cours mais reprennent des exercices et annales.

M. LEPINE était lui-même tuteur en physique il y a deux ans. Aujourd'hui en Master MEEF, il pense possible de trouver dix étudiants de ce cursus motivés pour aider les étudiants en difficulté à reprendre les bases de L1 et L2, même si cela suppose un gros travail de préparation.

M. LEPINE souligne que le tutorat associatif fonctionne aussi très bien.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. MANCHERON**.

M. MANCHERON confirme les dires de **M. LEPINE** : la Faculté des Sciences pourrait s'appuyer sur le travail déjà réalisé et aider les associations.

M. MANCHERON rappelle que **M. SOROT** avait commencé à mettre en place le tutorat au niveau des licences.

M. LEPINE précise qu'une association a été créée spécifiquement pour assurer les tutorats : Tutorat Sciences.

M. MANCHERON note aussi l'entraide existante, notamment pour le master Sciences et Numérique pour la Santé. Les étudiants se sont organisés en groupes de travail et sont proactifs. Des formations de très bonne qualité sont aussi mises en place lors de manifestations par des étudiants. Des techniciens y participant sont impressionnés par la qualité de l'enseignement dispensée par les étudiants, au point où ils se demandaient s'il ne s'agissait pas d'intervenants extérieurs.

M. MANCHERON observe qu'il existe un vivier d'étudiants volontaires et compétents, que la Faculté doit encourager.

M. LEMOIGNO a un bémol sur ces expériences : celles-ci sont basées sur le volontariat de ceux qui sont tuteurs. Il est évident que le taux de réussite sera très bon car les étudiants sont motivés.

M. LEMOIGNO constate le même impact avec les ateliers de la réussite. Le taux de réussite des étudiants en L1 assistant à ces ateliers est de 50%, tandis que celui des autres est de 30%.

Concernant le parcours adapté, **M. LEMOIGNO** ajoute que le contexte est différent. Les tuteurs étudiants viendront enseigner, sur des créneaux fixés par semaine - et où la présence sera obligatoire - à des étudiants qui ne seront pas forcément toujours enclins à travailler.

M. LEMOIGNO prend l'exemple de l'APESS, formation basée sur du volontariat. Pourtant, 1/3 des étudiants ne font rien ! Pour quelle raison s'inscrivent-ils ?

M. LEMOIGNO insiste : le contexte sera différent ! La façon de travailler aussi.

M. MANCHERON parlait du volontariat, non du tutorat.

M. LEMOIGNO avait bien compris.

Pour **M. MANCHERON**, les enseignants chercheurs peuvent aussi aider les étudiants dans ce travail de tutorat en leur donnant des outils de travail ou en partageant des expériences.

M. LEMOIGNO acquiesce : il convient de valoriser les associations instituant ces actions.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. DUCHEMIN**.

M. DUCHEMIN demande si les tuteurs pourront avoir une formation ou avoir accès aux documents.

M. LEMOIGNO le répète : ils seront formés.

M. HOFFMANN indique qu'il y a beaucoup de choses à mettre en place pour ce tutorat.

M. HOFFMANN rappelle que l'objectif de ce point à l'ordre du jour est de présenter la demande remontée au VP CFVU de l'Université de Montpellier.

Pour **M. BOUBY**, si la Faculté de Sciences met en place ce dispositif, il faut que cela soit bien fait.

M. BOUBY le confirme : le public sera différent car contrairement à ce qui été proposé - notamment avec l'APES - , les étudiants seront obligés d'être présents.

Pour **M. BOUBY**, cela aura très certainement un impact.

M. HOFFMANN et **M. LEMOIGNO** l'espèrent.

M. VERNICOS demande si la lettre a déjà été transmise avec le tableau projeté.

M. HOFFMANN répond positivement.

M. VERNICOS est chagriné car il note qu'apparaissent en son sein, des heures complémentaires et de vacances. Cela est regrettable car dans le texte, ils parlent de postes et services statutaires des enseignants chercheurs.

M. VERNICOS regrette qu'il n'y ait pas avec ce tableau une demande explicite de 14 postes de service d'enseignants chercheurs.

M. HOFFMANN précise que celle remontée auprès de **M. RESPAUT** est de 13 postes.

M. VERNICOS constate que cette information n'apparaît pas dans le tableau projeté à l'assemblée.

M. HOFFMANN indique que le chiffre est mentionné dans la dernière ligne du tableau « postes - 12,99 ».

Pour **M. GODELLE**, cette précision n'est pas très compréhensible : elle est mêlée au « *coût heure étudiant* ». Il a l'impression, que c'est 12,99 étudiants.

Pour **M. VERNICOS**, ce tableau est illisible.

M. VERNICOS rappelle qu'il s'agit d'une discussion politique, il faut donc faire trois phrases en expliquant la demande de la Faculté des Sciences ainsi que les motifs, documents à l'appui.

M. VERNICOS craint que la demande ne soit noyée.

M. VERNICOS le répète : il regrette que la Direction manque de pertinence politique et qu'elle soit davantage dans la gestion !

M. GODELLE a l'impression que **M. VERNICOS** est en campagne.

M. VERNICOS réfute les propos de **M. GODELLE**.

M. HOFFMANN entend le message de **M. VERNICOS** et l'avait déjà entendu !

M. VERNICOS est honnête : il ne se cache pas !

M. HOFFMANN propose à l'assemblée de passer au point suivant.

c- Les indicateurs - Cf. Annexe 3 -

M. HOFFMANN invite **M. BRETAGNON** à le rejoindre pour présenter les indicateurs sollicités par le Conseil.

M. HOFFMANN ajoute qu'il s'agit des premiers éléments, ceux-ci pouvant paraître surprenants.

M. VERNICOS s'interroge : « *Pour quelle raison ce document n'a-t-il pas été mis à disposition de l'assemblée ?* ».

M. HOFFMANN lui répond que le fichier a été finalisé ce matin même.

M. VERNICOS a lu quelque part que des personnes étaient satisfaites de ces indicateurs alors que les conseillers n'ont pas encore eu accès à ces données.

M. HOFFMANN indique qu'une première présentation a été réalisée en Comité de Direction le 6 février dernier. Cette instance a sollicité des éléments supplémentaires qui ont été apportés dans la nuit par **M. BRETAGNON**. Cela explique pourquoi le document n'a pu être mis à la disposition des conseillers.

M. VERNICOS remercie **M. HOFFMANN** de sa réponse.

Mme GALL-BORRUT demande si ces documents seront mis en ligne sur l'ENT pour que l'assemblée puisse les consulter.

M. HOFFMANN garantit que ce fichier le sera, dès la fin de la séance !

M. HOFFMANN cède la parole à **M. BRETAGNON**.

M. BRETAGNON s'excuse de n'avoir pu transmettre le document avant cette séance.

M. BRETAGNON a apporté un certain nombre d'éléments supplémentaires par rapport à la présentation faite la veille en Comité de Direction. Toutefois, cela ne change pas l'analyse qui a été faite.

M. BRETAGNON travaille sur plus de 2 000 UE et ce, sur plusieurs années, pour dessiner des tendances.

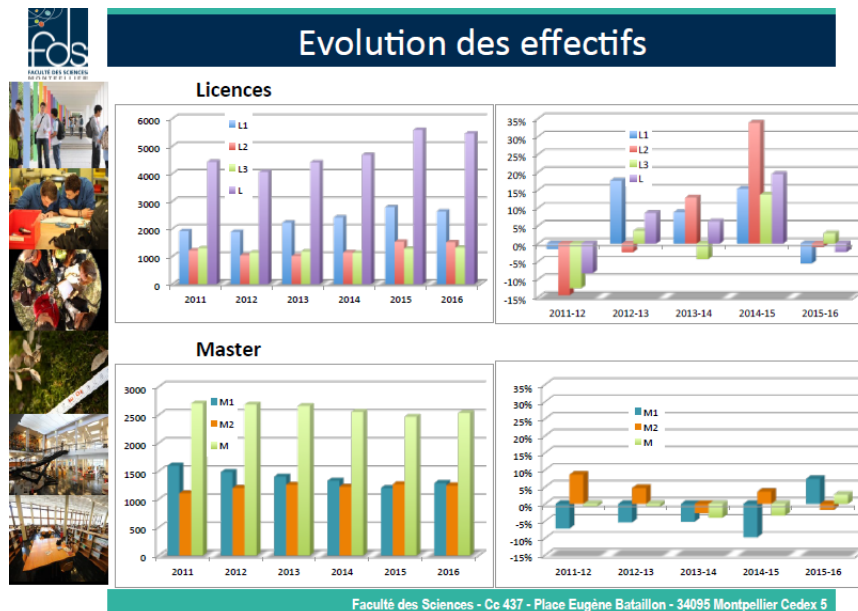
M. BRETAGNON souhaite mettre fin aux rumeurs circulant au sein de la composante : « *la réduction d'heures n'est pas liée au Plan Étudiants.* ».

M. BRETAGNON explique que le modèle économique du Plan Étudiants n'a pas encore été abordé en Conseil, contrairement aux heures utilisées par l'APESS et celles que la composante espère utiliser par le fait que le flux d'étudiants entre le L1-S1 et le L1-S2 sera le même.

M. BRETAGNON souligne que cela n'a pas encore été chiffré de manière très précise. La Faculté des Sciences est encore dans le « *brouillard* » car elle ne sait pas encore ce qu'elle devra appliquer. Le décret de loi n'a pas encore voté.

À ce jour, **M. BRETAGNON** ne sait pas ce que la Faculté des Sciences de Montpellier aura le droit de faire ou non.

M. BRETAGNON présente l'évolution des effectifs des années universitaires 2011-2012 à 2016-2017.



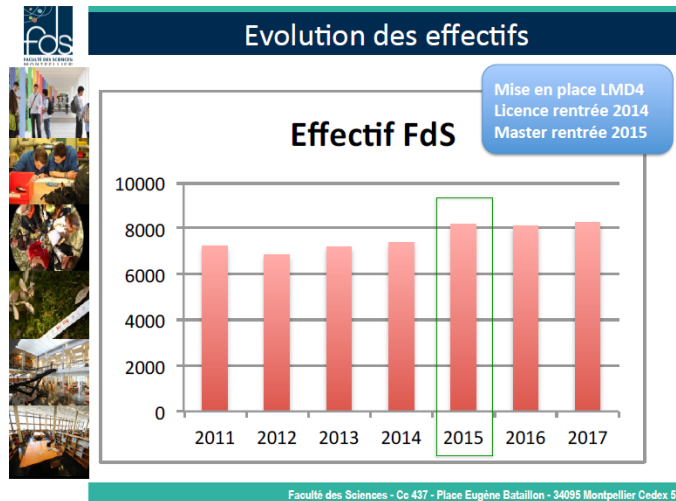
M. VERNICOS s'interroge sur l'année de référence pour la période 2011-2012 : il y a mentionné -15%.

M. BRETAGNON lui répond que 2011 correspond à des inscriptions pour l'année 2011-2012.

M. BRETAGNON note que lorsqu'on passe de 2014 à 2015, on constate une forte augmentation sur tous les niveaux des licences.

M. BRETAGNON observe que les effectifs de masters fluctuent d'année en année, sans qu'il n'y ait de cohérence.

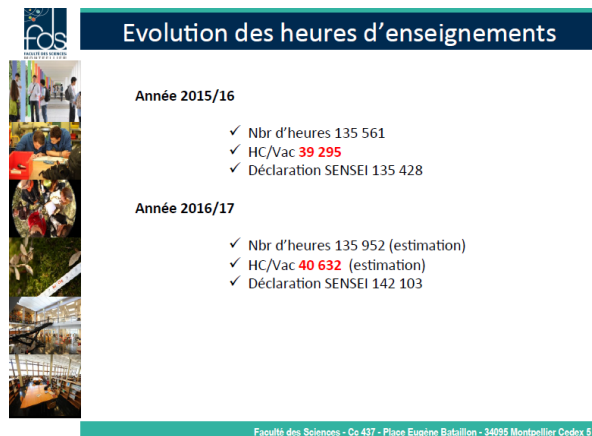
M. BRETAGNON projette à l'auditoire les effectifs globaux issus des inscriptions administratives.



M. BRETAGNON signale qu'il ne faut pas confondre Inscription Administrative (IA) et Inscription Pédagogique (IP). Les chiffres ont la même grandeur mais, il y a des fluctuations.

M. BRETAGNON observe un accroissement d'IA pour l'année 2015. Depuis, il y a environ 8 000 étudiants inscrits à la Faculté des Sciences, sachant que la mise en place du LMD4 s'est faite lors de la rentrée universitaire 2014-2015 pour la licence et à celle de 2015-2016 pour les masters.

M. BRETAGNON présente ensuite l'évolution des heures d'enseignements.



M. BRETAGNON souligne qu'il s'agit de données transmises par l'Université de Montpellier.

M. BRETAGNON note que les déclarations issues de l'application SENSEI ne sont pas si mauvaises ...

M. BRETAGNON fait part du problème constaté en 2016-2017: celui-ci a conduit à la demande adressée au Conseil du mois de décembre dernier, relative à la réduction homogène des heures d'enseignement en présentiel, sur l'ensemble des UE licence et master.

M. BRETAGNON rappelle qu'il s'agit de 3 heures sur les UE de 5 ECTS.

M. BRETAGNON n'est pas arrivé à finaliser le budget 2017 avec les heures de vacances mises en paiement.

M. BRETAGNON explique que l'année 2017 n'est pas passée car plus que 41 000 d'heures complémentaires de vacation ont été réalisées. Il faudra compter d'ailleurs plutôt 42 000 heures. **M. BRETAGNON** espère qu'il n'y en aura pas davantage...

M. BRETAGNON va uniquement parler de ces heures car elles posent problème !

M. BRETAGNON note qu'il y a eu un souci avec les heures complémentaires de vacation en 2016, correspondant à la mise en place de l'application OREC. « *Des flottements* » ont eu lieu au niveau des Départements : il a été estimé avec les services que près de 3000 heures effectuées au titre de l'année 2015-2016 ont été payées en 2017.

M. GODELLE ne peut pas laisser dire que les problèmes d'OREC ont occasionné des « *flottements* » au niveau des Départements. Le problème essentiel réside dans la prise en compte tardive du BGME.

Pour **M. BRETAGNON**, ce n'est pas le seul problème !

M. GODELLE n'est pas d'accord avec **M. BRETAGNON**.

Pour **M. BRETAGNON**, l'application OREC n'est qu'une partie du problème. S'il concède un problème d'organisation dans le traitement des vacances au niveau central de la Faculté des Sciences, il en subsiste un au niveau des Départements ...

M. BRETAGNON note trois types de problèmes qu'il convient de résoudre. Tous ne sont pas du même ordre.

M. BRETAGNON ne veut pas pointer les Départements et les accuser !

Pour **M. GODELLE**, c'est ce qu'avait fait **M. BRETAGNON**. C'est pourquoi il souhaitait que les choses soient claires.

M. BRETAGNON souligne qu'il pourrait lever des lièvres dans tous les secteurs.

M. BRETAGNON informe les membres du Conseil qu'une partie des vacances de l'année universitaire 2016-2017 sera payée en 2018.

M. BRETAGNON indique, d'une part, l'augmentation du nombre d'heures et d'autre part, un reliquat d'heures effectuées en 2016-2017 à régler sur l'exercice 2018.

M. BRETAGNON souhaite apurer la situation en 2018 pour commencer 2019 sur des bases saines et ... sans reliquat !

M. BRETAGNON signale « *un trop plein d'heures de vacations* » réalisées au regard des capacités d'enseignement et de paiement de la Faculté. L'autre point mettant en difficulté la composante est le transfert d'heures d'une année sur l'autre qui, au niveau de la gestion, ne permet pas de soutenir budgétairement cette situation.

Pour **M. BRETAGNON**, la gestion est essentielle... « *On ne peut pas uniquement faire de la politique !* ».

C'est pourquoi **M. BRETAGNON** avait proposé en juillet 2017, lors d'un Comité de Direction, une réduction de 5% des budgets des Départements.

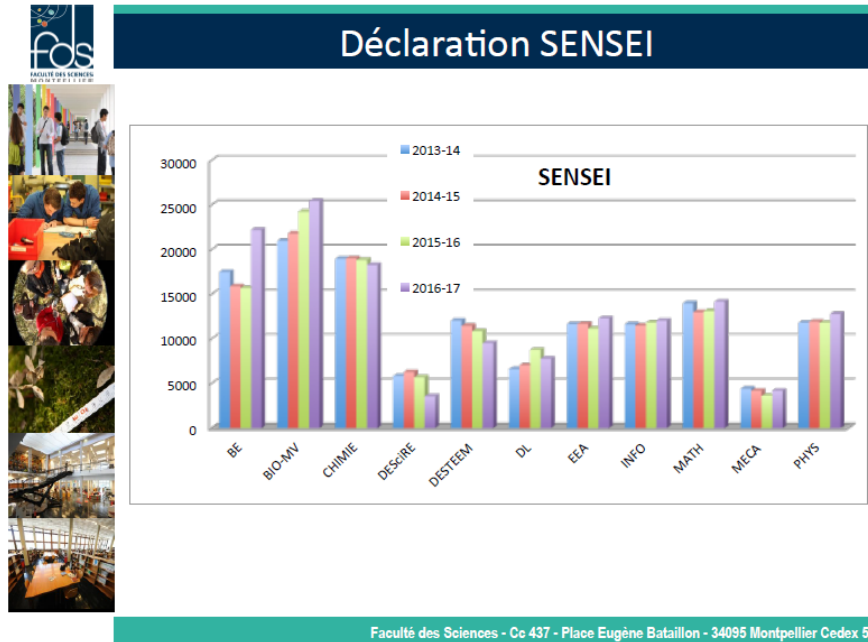
M. VERNICOS trouve les propos de **M. BRETAGNON** « *amusants* » : il n'y a pas assez d'argent pour les heures complémentaires réalisées donc il convient de baisser les budgets de 5%...

M. VERNICOS attend les nouveaux indicateurs, car tout ce que présente **M. BRETAGNON** a déjà été dit.

Pour **M. VERNICOS**, **M. BRETAGNON** se répète.

M. BRETAGNON lui répond que « *cela est la base de la pédagogie* ».

M. BRETAGNON projette les déclarations SENSEI par Département d'enseignement et année universitaire.



M. BRETAGNON indique que des Directeurs de Département lui ont demandé de justifier la stabilité, les diminutions et augmentations observées dans ces déclarations. Ils s'interrogeaient surtout sur les hausses dans certains Départements d'enseignement.

M. BRETAGNON pense que l'idée de cette demande est de pointer certaines communautés ...

M. BRETAGNON a fait des recherches. Il a constaté, d'après les données extraites de SENSEI qu'au sein du Département Biologie-Ecologie, il a été réattribué des UE qui n'étaient pas affectées à ce Département. Des enseignements, qui n'étaient pas renseignés dans le passé, ont été ajoutés.

M. BRETAGNON informe l'auditoire que **Mme DEGOLS** lui a signalé la disparition du C21. Ces heures sont devenues disciplinaires alors qu'elles ne l'étaient pas avant !

M. BRETAGNON précise que l'évolution des effectifs étudiants s'ajoute à cela.

M. ALI souligne qu'il a été demandé aux enseignants chercheurs et aux extérieurs du Département Biologie-Ecologie que toute heure réalisée soit déclarée de manière rigoureuse. À partir de là, quand un exercice d'approche comptable est fait concernant les heures effectuées... voilà ce que ça donne !

M. ALI en a discuté avec **M. HOFFMANN** et **M. BRETAGNON**.

M. ALI sait qu'il y a eu « *des bruits de couloir* » prétendant que le département Biologie-Ecologie « *trafique* » des heures.

M. ALI signale que le Département n'est pas là pour jouer ce petit jeu ! Ces propos l'agacent sérieusement : ce sont des personnes solides et sérieuses qui ont travaillé !

M. ALI indique qu'il s'agit de **Mme HURTREZ** et **M. DECAENS**. Lorsqu'on prétend qu'un Département « *trafique* », c'est l'intégrité de certaines personnes qui est pointée...

M. GODELLE ajoute **Mme MOULIA** à la liste de **M. ALI**. Celle-ci réalise un très gros travail !

Pour **M. ALI**, ce type d'argument est particulièrement désagréable à entendre.

M. ALI insiste : un travail sérieux a été mené lors de ces heures réalisées.

M. ALI pense que la maquette est peut-être trop ambitieuse par rapport à ce que possède le Département.

M. HOFFMANN signale que les remarques faites par **M ALI** ne viennent pas de la direction et ne sont que des bruits de couloir.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme FICHARD-CARROLL**.

Mme FICHARD-CARROLL pense qu'un travail a été réalisé en Bio-MV sans avoir été reconnu. Des médecins interviennent dans certaines UE et n'ont jamais rien demandé. Les enseignants du Département ont déclaré du mieux qu'ils le pouvaient !

M. BRETAGNON acquiesce. Il a pris le Département Biologie-Ecologie en exemple car il est le plus important.

M. BRETAGNON ajoute que le DESCIRE perd de nombreuses heures car certaines UE ont été réparties sur d'autres Départements.

M. BOUBY craint que les Départements soient mis en concurrence, ce qui est problématique !

M. HOFFMANN et **M. BRETAGNON** indiquent que cela n'est pas le but.

M. BOUBY insiste : « *Ce n'est pas le moment de se taper dessus!* ». Ce constat permet de voir ce qu'il se passe et de discuter sur des bases réelles.

Pour **M. BOUBY**, il est important de ne pas se bagarrer entre Départements !

Selon **M. ALI**, il est possible d'avoir une approche globale de la situation « *sans pointer du doigt un Département par rapport à un autre, ni faire courir des bruits de couloirs!* ».

M. ALI approuve les propos de **M. BOUBY** : une approche globale doit être effectuée.

M. BRETAGNON rappelle qu'il s'agit du discours qu'il porte depuis juillet dernier !

M. VERNICOS note que deux Directeurs de Département, ont essayé de mettre en place des choses et que cela demande des heures supplémentaires, ce qui pose problème.

M. VERNICOS le répète : il y a une question de moyens ! Peut-être la Faculté est-elle trop exigeante... Il y a une envie de faire du bon travail mais, dans certains Départements, une remise en cause s'opère.

Pour **M. VERNICOS**, un enseignement de qualité a un coût !

M. VERNICOS insiste : les indicateurs sont importants et selon l'analyse que l'on en a, soit l'on fait du budgétaire, soit de la politique !

M. BRETAGNON revient sur les propos de **M. VERNICOS** : si l'on veut faire de la politique, « *il convient d'abord de gérer correctement nos moyens!* ».

M. BRETAGNON explique que lorsqu'il se présente devant la tutelle, celle-ci lui demande pourquoi les heures complémentaires sont payées deux ans plus tard...

Pour **M. BRETAGNON**, cela n'est pas politiquement correct et il ne peut en discuter. Il se retrouve bloqué.

M. BRETAGNON se souvient de sa première discussion budgétaire, il y a 6-7 ans, accompagné de **M. HALBOUT**. Ils avaient sollicité de « *l'argent* » pour mener des projets pédagogiques. La tutelle leur avait répondu qu'ils avaient 150 milles euros de taxe d'apprentissage non encore dépensée l'année d'avant... « *Pourquoi vous allouer de l'argent en plus?* » leur avait-on répondu !

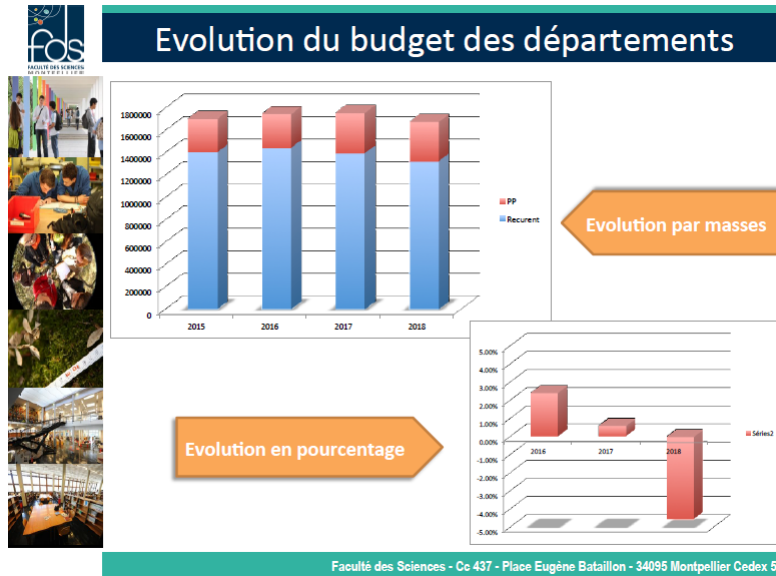
M. BRETAGNON réitère ses propos : il faut donner les moyens à la Direction de faire de la politique !

Selon **M. VERNICOS**, l'un n'exclut pas l'autre. Pour appuyer la demande, il faut des arguments forts.

M. VERNICOS constate que **M. BRETAGNON** s'est retrouvé face à des politiques qui disposaient de toutes les données et l'ont retourné « *comme une crêpe* ».

M. BRETAGNON informe **M. VERNICOS** qu'il avait les données et allait au « *casse-pipe* ».

M. BRETAGNON passe à un autre sujet. Il a lu dans un courrier syndical que le budget des Départements baissait.



M. BRETAGNON indique que ce dernier a augmenté entre 2015 et 2017. Mais, il reconnaît que celui-ci a baissé de 5% en 2018.

M. VERNICOS demande à **M. BRETAGNON** de quoi il parle !

M. BRETAGNON lui répond qu'il aborde la question du budget global des Départements d'enseignement.

M. BRETAGNON précise qu'ils tenaient, avec **M. HALBOUT**, à ne pas toucher à celui-ci.

M. BRETAGNON invite **M. VERNICOS** à reprendre les chiffres : il pourra constater que ces derniers connaissent une augmentation depuis 2015, excepté en 2018.

M. VERNICOS est heureux de découvrir que certains Départements sont mieux servis. Celui de Mathématiques a réalisé des efforts sur trois années.

M. ALI demande à **M. BRETAGNON** s'il est possible de remonter davantage dans le temps.

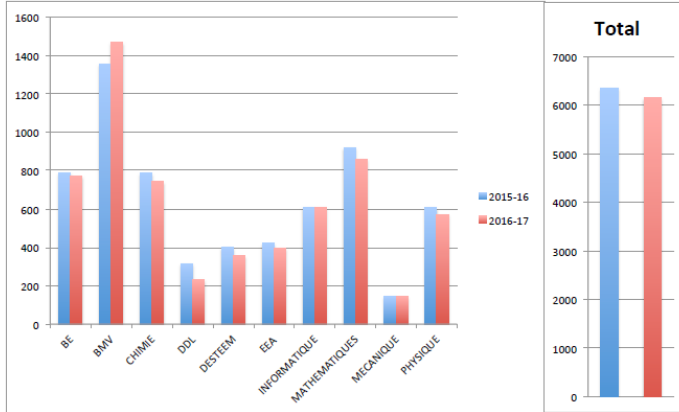
M. BRETAGNON possède les données mais, ne voit pas l'intérêt d'une telle requête. Toutefois, il invite **M. ALI** à en discuter ensemble.

Pour **M. ALI**, trois ans est un bon indicateur.

M. BRETAGNON présente les effectifs par Département.



Evolution des effectifs



Faculté des Sciences - Cc 437 - Place Eugène Bataillon - 34095 Montpellier Cedex 5

M. BRETAGNON considère qu'un étudiant s'inscrivant en Biologie-Ecologie, Mathématiques, Chimie ou autre, vient à la Faculté des Sciences pour acquérir 60 ECTS dans l'année. Il a donc pris le nombre d'inscriptions pédagogiques sur chacune des UE, qu'il a multiplié par le nombre d'ECTS. Chaque UE est rattachée à un Département. Puis, il a divisé cela par 60, ce qui donne un nombre équivalent d'étudiants pour chacun des Départements.

M. ALI note que les Mathématiques « explosent » !

M. BRETAGNON lui répond que les mathématiques sont enseignées partout !

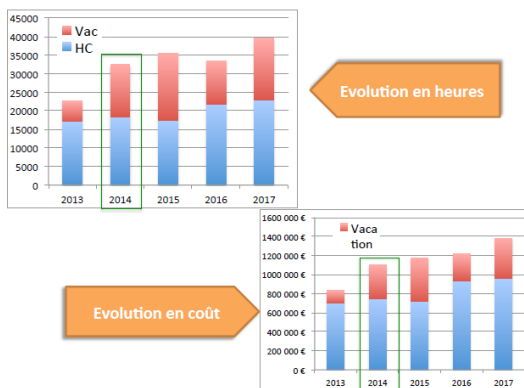
M. ALI acquiesce.

M. BRETAGNON explique que les Départements comme les Mathématiques ont de nombreux étudiants.

M. BRETAGNON présente ensuite l'évolution des heures de vacation.



Evolution HC et Vacances



Faculté des Sciences - Cc 437 - Place Eugène Bataillon - 34095 Montpellier Cedex 5

M. BRETAGNON indique qu'il s'agit des chiffres globaux payés par année.

M. BRETAGNON confirme ses propos précédents : ces graphiques montrent bien qu'une partie des heures de vacations réalisées en 2015-2016 ont été transférées sur le budget 2017. C'est là qu'il y a eu une explosion !

M. GODELLE s'interroge : « Cela correspond-il à ce qui a été réellement payé ? ».

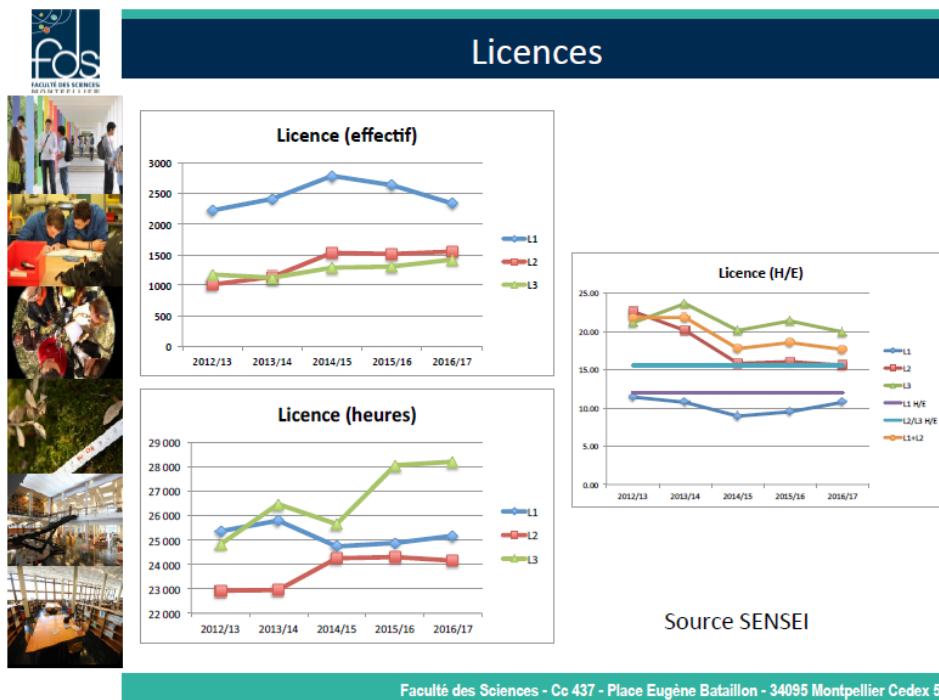
M. BRETAGNON lui répond que c'est ce que la Faculté estime avoir payé car le coût de la vacation est différent selon le statut de l'intervenant. Il s'agit donc d'une moyenne.

M. GODELLE regarde ce qui a été réalisé et non payé. Les années 2015-2016 et 2017 semblent constantes.

M. BRETAGNON répond que le chiffre est en hausse. Il lui manque les données précises pour 2016-2017 : il les ajoutera au bilan dès qu'il en disposera.

M. GODELLE demande si **M. BRETAGNON** dispose du parallèle entre les heures et le nombre d'étudiants.

M. BRETAGNON indique qu'il s'agit de la demande des Directeurs de Département et projette la diapositive suivante.



M. BRETAGNON rappelle que l'objectif du H/E était de 12 pour le LMD4, ce dernier ayant été mis en œuvre à la rentrée 2015.

M. BRETAGNON constate que le L1 respecte l'objectif sans trop de problèmes... En revanche, le résultat est de 15,5 pour les L2 et L3, ces années consommant beaucoup d'heures. La mise en place du LMD4 devait résorber une partie de ces dépassements : il y a eu un problème d'organisation pédagogique pour ces formations.

M. BRETAGNON pense que les choix effectués sur les H/E étaient optimistes.

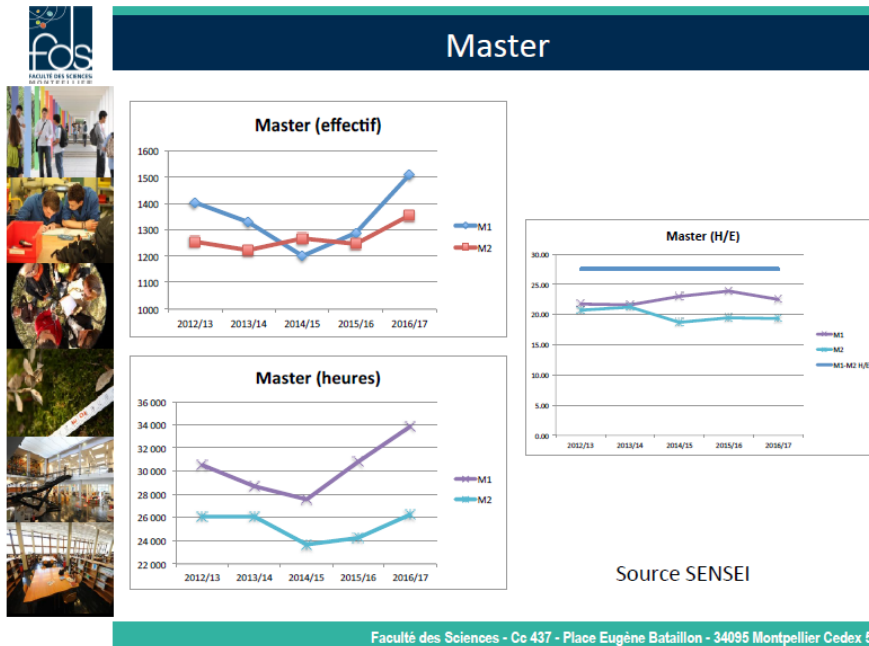
Pour **M. GODELLE**, ceux-ci ne sont pas respectés sur le L3.

Selon **M. VERNICOS**, les heures auraient dû être diminuées sur le L3, non sur le L1.

M. GODELLE observe le respect remarquable des chiffres pour les L2.

M. MANCHERON note que le dépassement n'est pas extraordinaire.

M. BRETAGNON présente le H/E des Masters.

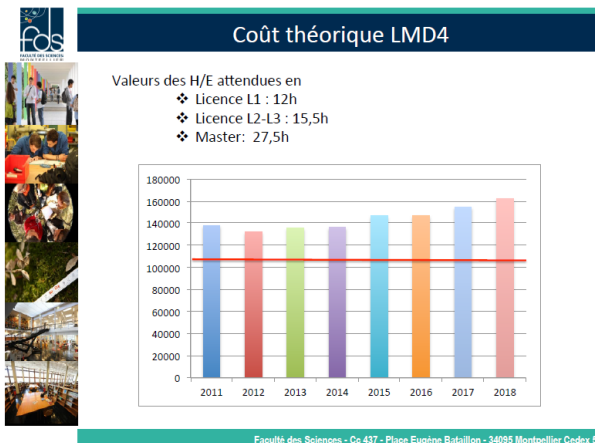


Faculté des Sciences - Cc 437 - Place Eugène Bataillon - 34095 Montpellier Cedex 5

M. BRETAGNON note que les évolutions sont très chaotiques et n'a pas d'explications sur ces dernières.

M. BRETAGNON précise que l'objectif H/E est respecté : ce critère est respecté.

M. BRETAGNON poursuit sa présentation avec l'évolution du coût théorique du LMD4 depuis 2011, tout en rappelant les prévisions d'origine de la Faculté des Sciences de Montpellier.



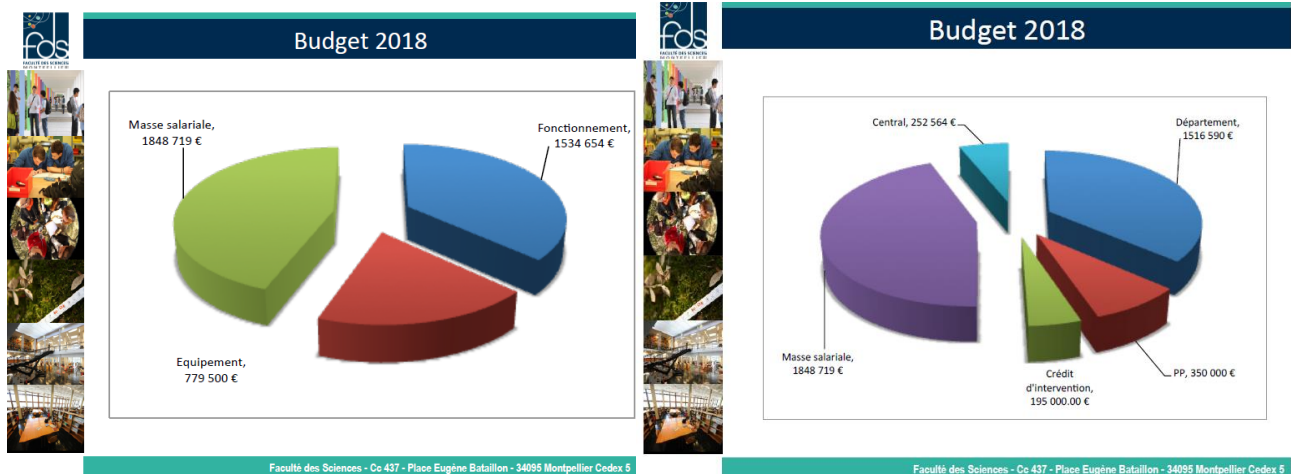
M. BRETAGNON constate que le trait rouge correspondant au potentiel enseignant qui est d'environ 100 milles heures par an.

M. BRETAGNON remarque qu'en 2015, la dotation en heures complémentaire a augmenté. Puis, en 2018, il y a eu une aide exceptionnelle de 100 milles euros pour tenter de résorber les problèmes relatifs aux heures de vacation.

M. HOFFMANN précise que cela apparait dans la lettre de cadrage votée par le Conseil.

M. BRETAGNON fait part d'un autre problème : le budget ...

M. BRETAGNON rappelle la constitution du budget 2018 - tel que validé en Conseil en novembre dernier - .



M. BRETAGNON souligne que la somme du budget est à peu près constante depuis plusieurs années.

M. BRETAGNON informe l'auditoire que le crédit d'intervention devrait permettre à la composante, si tout se passe bien avec les Départements d'enseignement, de réajuster la masse salariale au mois de juillet pour « *pouvoir apurer la situation relative aux heures complémentaires des vacances.* ».

M. BRETAGNON ajoute que si cette ligne intitulée « *crédit d'intervention* » ne suffit pas, il faudra grignoter ailleurs - central et projets pédagogiques notamment -.

M. BRETAGNON s'excuse : il n'a pas d'autres solutions, sauf si le Conseil lui en suggère une autre !

M. BRETAGNON indique que ce document a été projeté la veille aux Directeurs de Département. Il leur a été expliqué que tout dépendait d'eux ! Une remontée très claire doit être réalisée au mois de mai 2018 concernant le volume des vacances devant être payées au titre de l'année 2018.

M. BRETAGNON explique que cela permettra à la composante de budgéter correctement ses paiements et de savoir si elle peut redistribuer de l'argent dans les Départements avant la fin de l'année.

M. BRETAGNON précise que le but est d'arriver « *à débloquer certaines situations* » dans les Départements ayant le plus de difficultés à absorber la baisse de 5 %.

M. BRETAGNON note que ces derniers ont des priorités que d'autres n'ont pas...

M. BRETAGNON demande à l'assemblée si elle a des questions à poser.

M. HOFFMANN remercie **M. BRETAGNON** du travail qu'il a réalisé.

M. BRETAGNON signale aux membres du Conseil que le document est provisoire : il est en train « *d'éplucher* » ce qui a été réellement payé. Il va comparer des données extraites de Sensei et celles issues de Geisha. L'information est plus compliquée à extraire de cette dernière application. Il ne sera pas possible d'avoir un recul supérieur à deux ans.

M. VERNICOS remercie **M. BRETAGNON** de son retour.

M. VERNICOS est inquiet de la mise en œuvre du Plan Étudiants. La seule solution proposée est la diminution de l'offre de formation.

Pour **M. VERNICOS**, la Faculté est dans une situation délicate, en particulier avec un budget décroissant.

M. GODELLE prend note du résumé effectué par **M. BRETAGNON** et pense que le problème budgétaire est lié uniquement à l'augmentation du nombre d'étudiants.

M. GODELLE n'observe aucune dérive en termes d'heures suite à la mise en place du LMD4, ni d'augmentation du H/E.

Pour **M. BRETAGNON**, le H/E est le point positif qu'il a « *découvert* » : celui-ci est correct et constant, sauf sur le L3, mais il n'y a rien d'alarmant. C'est pour cette raison qu'il dit que les Départements « *jouent le jeu* ».

M. BRETAGNON ajoute qu'il serait beaucoup trop simple de pointer une communauté. La réflexion doit être globale au niveau de la composante.

M. VERNICOS continue à penser que l'UFR n'est pas la mauvaise élève ! Il revient sur l'augmentation du nombre d'étudiants : la Faculté des Sciences a voulu bien faire mais, n'a pas les moyens de continuer ainsi du fait de la hausse de ses effectifs.

M. BRETAGNON acquiesce : « *la Faculté n'a pas les moyens de ses ambitions !* ».

Pour **M. VERNICOS**, **M. BRETAGNON** devrait présenter son analyse aux politiques et leur expliquer que la composante a fait son travail correctement : cela ne peut lui être reproché.

M. GODELLE s'interroge : « *pourquoi le budget n'augmente-t-il pas dans la même proportion que la hausse d'étudiants ?* »

M. BRETAGNON répond que celui-ci a évolué d'environ 10 % en 2015.

M. HOFFMANN constate que le H/E ne doit pas être l'unique point d'entrée pour le LMD5, contrairement à ce qui a été fait sur le LMD4.

M. ALI approuve les propos de **M. HOFFMANN** et prend l'exemple du Département Biologie-Ecologie où il y a 300 vacataires par an.

Pour **M. HOFFMANN**, il convient de tempérer les choses : certains Départements ont plus de moyens sur les enseignants permanents que d'autres.

Selon **M. HOFFMANN**, il faut travailler ensemble sur toute une série d'indicateurs pour mettre en place une nouvelle approche lors du LMD5.

Dans les pistes évoquées pour réaliser des économies, **M. GODELLE** rappelle que la réduction d'heures a été finalement mise en place. Cela a été nécessaire même si cela est désagréable.

M. GODELLE ajoute qu'il a également été suggéré d'étudier les UE et formations à faibles effectifs.

M. HOFFMANN indique que la Direction y travaille : les UE sont répertoriées une à une.

Mme ROLLAND signale que celles-ci sont classées en trois catégories : « *UE avec moins de 5 étudiants* », « *UE entre 5 et 10 étudiants* » et « *UE avec plus de 10 étudiants* ».

M. BRETAGNON précise qu'en Comité de Direction, il a été demandé à ce qu'un cadrage global soit conçu pour le LMD4 de la composante.

M. BRETAGNON y est opposé mais comme cela a été demandé, ce sera fait.

Pour **M. BRETAGNON**, chaque Département devrait cadrer ses enseignements.

M. BRETAGNON confirme qu'il y a un potentiel d'économies à réaliser sur ces UE, sachant que dans certains Départements, celles-ci sont déjà faites.

« *C'est ce qui explique la chute au DESTHEEM !* » note **M.ALI**.

Mme ROLLAND acquiesce : celle-ci est exemplaire. !

M. HOFFMANN cède la parole à **Mme FICHARD-CARROLL**.

Mme FICHARD-CARROLL revient sur les UE à faibles effectifs et indique qu'il ne faut pas oublier l'insertion professionnelle qui est derrière.

Mme ROLLAND approuve les propos de **Mme FICHARD-CARROLL**.

M. BRETAGNON lui répond que c'est pourquoi il est très réticent au cadrage global.

Lors de la mise en place du LMD4, **M. HOFFMANN** rappelle que les UE à petits effectifs devaient s'intégrer par rapport au H/E du parcours ou de la mention : si l'un coûtait cher, l'autre pouvait compenser. Certaines mentions l'ont bien fait, d'autres n'ont pas suivi cette préconisation.

M. HOFFMANN pense qu'une dérive a eu lieu ...

Pour **M. GODELLE**, il n'est pas possible de reprocher aux collègues ce qui a été fait car le H/E est en dessous de la valeur « cible ».

M. BRETAGNON croit que celle-ci est trop haute pour les masters.

M. ALI rebondit sur les propos de **Mme FICHARD-CARROLL**. Les étudiants arrivant à l'Université doivent être formés puis trouver un travail. Si l'on est dans cette dynamique, c'est que la Faculté a réussi sa mission.

Pour **M. ALI**, il est essentiel de prendre en compte le taux d'insertion dans les indicateurs.

M. ALI indique que le premier point sur lequel il est possible de faire une lettre de cadrage est la voilure totale allant être déployée à l'échelle de la Faculté des Sciences en termes d'heures enseignées et de capacité de moyens adossés aux personnels en présence.

Pour **M. ALI**, un dialogue avec les équipes pédagogiques de chaque Département doit être initié.

M. ALI pense que lorsque tout le monde se sera mis d'accord sur cette voilure globale plus spécifique dans chaque Département, ce qui laissera de la souplesse, ce sera aux Départements d'exprimer leurs besoins.

M. BRETAGNON souligne que c'est ce que veut faire la Direction.

M. HOFFMANN explique qu'il avait été fait le choix de préserver lors du LMD4 les parcours importants ayant des débouchés. Le critère était le H/E, or celui-ci n'est pas le bon.

Pour **M. HOFFMANN**, il faut reprendre les bons critères mais que les Départements et les mentions aient la possibilité de les conserver, de manière plus raisonnable et structurée différemment.

M. HOFFMANN a été surpris lorsqu'il a vu les H/E des masters. Il s'attendait à ce que ceux-ci soient supérieurs.

M. GODELLE constate qu'il ne faut pas raisonner en H/E mais en H...

M. HOFFMANN acquiesce.

M. BRETAGNON remarque qu'il ne faut pas oublier les six mois de stage en M2... Pour lui, la valeur cible a été mal calculé sur les masters.

7. QUESTIONS DIVERSES

M. HOFFMANN rappelle que **Mme JOAB** avait une question diverse.

M. VERNICOS indique que celle-ci a dû partir et lui a laissé sa question.

En HLIN202, **M. VERNICOS** précise qu'un groupe a été en surbooking en salle de TD avec 61 inscrits et 55 étudiants présents. **Mme JOAB** a été obligée de faire sortir 15 personnes. Il a fallu rattraper cet enseignement avec ces dernières, ce qui a engendré un travail supplémentaire au niveau du planning.

M. VERNICOS lit les notes transmises par **Mme JOAB** « *Il faut prendre le problème en amont, mieux répartir les étudiants dans les groupes, créer de nouveaux groupes, réserver des salles en accord avec le nombre d'inscrits et ne pas accepter de dégrader les conditions d'études des étudiants et les conditions de travail des enseignants.* ».

M. VERNICOS a lui aussi vécu ce problème d'effectifs...

M. VERNICOS constate qu'il a été pris l'habitude de « *surbooker* » les salles de TD, maintenant certains craquent !

M. HOFFMANN demande à **M. VERNICOS** de lui envoyer la demande de **Mme JOAB** pour qu'il puisse en discuter avec **Mme DEGOLS**.

M. VERNICOS signale qu'il s'agit d'un exemple parmi tant d'autres.

M. HOFFMANN remercie **M. VERNICOS** de cette information.

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette 6^{ème} séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 12 heures 25**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **7 mars prochain à 9h, à la Salle des Actes, du campus Triolet**.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
n°285	7 mars 2018	Salle des Actes

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGE**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Alexis VANDEVENTER**, Vice-président étudiant UM,
8. **Romain JACQUET**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement** FdS,
16. **Chefs de Service** FdS.